



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique spécial

n°438

du 8 mars 2021

Politique académique
d'affectation en lycée

Année 2020-2021



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale Académique de l'Information et de
l'Orientation

Politique académique d'affectation en lycée - Année 2020-2021

Destinataires :

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale

Mesdames et Monsieur les IEN IO

Mesdames et Messieurs les IEN-ET-EG et IA-IPR

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des lycées et lycées professionnels publics et privés Mesdames et

Messieurs les Directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Référence(s) :

Code de l'éducation articles D331-23 à 45, D331-46 à 61, D341-1 à 39, R451-5 à 9

Circulaire de rentrée 2020, bulletin officiel 28 du 10/07/2021

Calendrier 2021 des examens, bulletin officiel 43 du 12/11/2020

Politique régionale d'accompagnement à l'orientation, circulaire de région académique du 05/11/2021

Prévention et lutte contre le décrochage scolaire, circulaire de région académique du 21/09/2020

Dossier suivi par : M. CASSAR – Tél : 04 42 91 70 15 – Mme RENARD – Tél : 04 42 91 70 16

Mail : ce.draio@region-academique-paca.fr

Prenant appui sur les démarches éducatives et pédagogiques menées par vos équipes pour mieux accompagner le parcours d'orientation de chaque élève, la seconde partie de l'année scolaire est notamment rythmée par la mise en œuvre des procédures d'orientation et d'affectation pour l'entrée au lycée comme pour l'accès en classe de première. Ce travail important, qui requiert une grande attention portée à l'accompagnement individualisé, s'inscrit dans le nécessaire respect des textes réglementaires en vigueur et rappelés en introduction.

Comme cela vous avait été indiqué l'an dernier, le bulletin académique relatif à ces procédures est désormais dédié à la seule présentation de la procédure académique d'affectation lycée. En allégeant sensiblement le document produit, l'objectif est de faciliter une meilleure appropriation partagée des informations exposées.

La partie "orientation" (organisation des parcours, règles de passage, dispositifs pédagogiques) fait également l'objet d'une mise à jour régulièrement et directement insérée dans l'espace dédié du site académique. Assurée conjointement par l'équipe des IEN.IO et la DRAIO, cette nouvelle organisation doit permettre la mise à disposition de l'ensemble des documents utiles à tout moment de l'année scolaire et en particulier dès la rentrée de septembre pour ce qui relève des dispositifs pédagogiques spécifiques (passerelles, orientation active accompagnée).

La procédure académique se caractérise d'abord par une forte stabilité des dispositions en œuvre dans notre académie. Elle sera présentée à l'ensemble des acteurs lors de réunions d'information dédiées. Quelques points particuliers sont cependant à souligner.

Dans un contexte où il convient de valoriser à l'issue du collège l'orientation vers la voie professionnelle, la seconde professionnelle « familles de métiers » fait l'objet d'une approche différente en ce que le document produit associe démarche d'orientation développée en classe de seconde et affectation en classe de première. Les corps d'inspection pédagogiques, les chefs d'établissement ayant expérimenté la mise en œuvre des trois premières familles ont été associés aux réflexions qui ont conduit à la rédaction du texte proposé, qui s'applique aux neuf familles existantes à ce jour.

Plusieurs thématiques spécifiques feront l'objet d'une prochaine publication académique (internat, droit au retour en formation). Certaines dispositions spécifiques non encore stabilisées, en particulier pour ce qui relève de filière à recrutement sélectif recensées dans le document, feront également l'objet d'une communication académique ultérieure.

Publié cette année de manière anticipée pour favoriser une meilleure appropriation progressive, ce bulletin présente l'ensemble des dispositions arrêtées pour assurer dans un cadre académique cohérent et harmonisé au sein de chacun des réseaux la mise en œuvre des procédures pour la rentrée scolaire 2021. Comme chaque année, il sera complété sous la responsabilité des IA DASEN d'annexes départementales qui préciseront les modalités opérationnelles pour la mise en œuvre des différentes commissions territoriales ou départementales d'orientation ou préparatoires à l'affectation.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et votre engagement au service de notre politique éducative pour garantir la cohérence et la sécurisation du parcours de nos élèves.

Signataire : *Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

PROCEDURES ACADEMIQUES D'AFECTATION EN LYCEE

Les fiches et dossiers sont directement accessibles en cliquant dans le sommaire sur le titre correspondant.

SOMMAIRE

Procédures académiques d'affectation en lycée	4
Orientation- Affectation Lycée 2021 - Calendrier académique	5
1. Affectation post-3 ^{ième} – Dispositions communes	7
2. Affectation post-3 ^{ième} en voie professionnelle	11
3. Affectation post -3 ^{ième} - Voie professionnelle à accès sélectif	13
4. Affectation en 2 ^{nde} générale, technologique et 2 ^{nde} spécifique	20
5. Affectation en 2 ^{nde} Binationale	24
6. Affectation en 2 ^{nde} internationale	27
7. Affectation en première générale, technologique et professionnelle	29
8. Seconde « FAMILLE DE MÉTIERS » - Accompagnement à l'orientation et affectation en 1 ^{ière} professionnelle	35
9. Contrôle médical	41
10. Protocole d'affectation des élèves relevant de la MLDS	44
11. Élèves originaires d'autres académies	45
Dossiers	48
D-1 Dossier d'affectation fin de 3 ^e	49
D-2 Dossier d'affectation fin de 2 ^{nde} GT	53
D-3 Demande de dérogation de secteur scolaire – Entrée en 2 ^{nde} GT	58
D-4 Dossier de candidature ou de demande de dérogation de secteur scolaire – entrée en 1 ^{ière} générale	60
D-5 Dossier d'affectation en Terminale Générale et Technologique 2021	62
D-6 Affectation en 1 ^{re} technologique ou professionnelle pour les élèves originaires de la voie professionnelle	64
D-7 Affectation en 1 ^{re} professionnelle pour les élèves originaires d'une seconde professionnelle famille de métiers ou d'une seconde professionnelle commune	65
D-8 Dossier Médical	67
D-9 1 Fiche de suivi des intentions d'orientation	70
D-9 2 Démarche d'orientation MLDS (DAQ / pôle EANA)	72
D-9 3 Grille d'évaluation des compétences transversales	76
D-9 4 Fiche additive au dossier démarche d'orientation	77
D-10 Table des coefficients par groupes de spécialités professionnelles	79

Procédures académiques d'affectation en lycée

Orientation- Affectation Lycée 2021 - Calendrier académique

CALENDRIER 1ER ET 2ND TOUR

Dates nationales *

- **Semaine 14 : Mardi 6 avril au vendredi 9 avril**
 - Mardi 6 avril au dimanche 9 mai : Consultation des offres affichées dans le TSA par les familles*
- **Semaine 19 : Lundi 10 mai au vendredi 14 mai**
 - Lundi 10 mai au lundi 31 mai : Saisie des vœux post-3^e dans le TSA par les familles*
 - Lundi 10 mai au lundi 24 mai : Ouverture Affelnet aux établissements pour **consultation et suivi des vœux saisis par les familles sur TSA**
- **Semaine 21 : Mardi 25 mai au vendredi 28 mai**
 - Mardi 25 mai au vendredi 18 juin 12h: **Saisie Affelnet Lycée**
- **Semaine 22 : Lundi 31 mai au vendredi 4 juin**
 - Lundi 31 mai : Fermeture saisie familles des vœux TSA*
 - Vendredi 04 juin : Arrêt des évaluations*
- **Semaine 23 : Lundi 7 juin au vendredi 11 juin**
 - A partir du Lundi 7 juin : Début des conseils de classe *
 - Lundi 7 juin au lundi 14 juin 17h : **Intégration LSU**
- **Semaine 24 : Lundi 14 juin au vendredi 18 juin**
 - Mardi 15 juin au vendredi 18 juin 12h : **Vérification des imports LSU**
 - 16/06 : **Commissions d'appels 2nde**
 - 17/06 : **Commissions d'appels 3^{ème}e**
 - Vendredi 18 juin (midi) : **Fermeture saisie des vœux Affelnet Lycée**
 - Vendredi 18 juin (midi) au mardi 22 juin : **Gestion DSDEN et Saisie des décisions du privé**
- **Semaine 25 : Lundi 21 juin au vendredi 25 juin**
 - Mardi 22 juin 17h : **fin saisie décisions privé et gestion DSDEN**
 - Mercredi 23 au vendredi 25 juin : **simulations, ajustements DSM**
- **Semaine 26 : Lundi 28 juin au vendredi 2 juillet**
 - Lundi 28 juin : **Traitement Final et diffusion des résultats aux établissements**
 - Mardi 29 juin : **Résultats paliers 3^{ème}e et 2nde pour les familles**
 - Mercredi 30 juin : Résultats via le TSA*
 - Mercredi 30 juin (midi) au vendredi 2 juillet : **2nd Tour Affelnet - Saisie des vœux**
 - Lundi 5 juillet : **Résultats 2nd tour-** notification des affectations par les établissements d'accueil
- **Semaine 27 : Lundi 5 juillet au vendredi 9 juillet**
 - Jeudi 8 juillet : **Date limite d'inscription du 2nd Tour**
 - Lundi 5 juillet au vendredi 27 août : **Appel aux listes supplémentaires pour les Bac Pro et CAP par les établissements d'accueil.**

CALENDRIER 3e TOUR 2020-2021 « Campagne n°2 du tour suivant »

➤ **Dès la semaine 35 : Lundi 30 août au vendredi 03 septembre**

- Jusqu'au mercredi 1^{er} septembre : appel aux listes supplémentaires par les lycées d'accueil
- Mercredi 01/09 au Mercredi 08/09 16h au plus tard : état des places vacantes dans les établissements via la DSDEN

➤ **Dès la semaine 36 : Lundi 06 septembre au vendredi 10 septembre**

- Jeudi 09/09 : saisie des places vacantes par la DRAIO (anciennement SAIO), puis diffusion aux établissements et CIO, des listes des spécialités disponibles en voie professionnelle et en 1^{re} technologique
- **Vendredi 10/09 8h au mardi 14/09 17h : saisie des vœux en établissements et en CIO**

➤ **Dès la semaine 37 : Lundi 13 septembre au vendredi 17 septembre**

- Dès mardi 14/09 14h : consultation des listes des candidats par formation d'accueil (pour les établissements privés participants)
- Mardi 14/09 17h au mercredi 15/09 12h : saisie des décisions (par les établissements privés participants)
- Mercredi 15/09 17h : accès aux listes et statistiques - Notifications par les établissements d'accueil
- Jeudi 16/09 au mercredi 22/09 : inscription en établissement

RAPPELS

- Toute famille sollicitant une place en établissement privé doit prendre contact avec celui-ci avant la saisie des vœux.
- Les vœux vers les établissements privés participant à Affelnet et les établissements publics doivent être saisis, dans l'ordre souhaité par la famille.
- La saisie par les CIO pour le 3e tour doit se conformer aux instructions départementales.

1. Affectation post-3^{ème} – Dispositions communes

Les procédures d'affectation sont arrêtées par le recteur et traduisent les priorités du projet académique.

Dans le respect de ce cadre général, les affectations sont prononcées par l'IA-DASEN de chacun des départements. Les critères arrêtés sont traduits par un barème global qui donne lieu à un classement pour chacun des vœux de l'élève.

L'**affectation** est préparée au moyen de l'application informatique unique nationale « **Affelnet lycée** » qui permet :

- ✎ D'assurer une affectation à tous les élèves concernés dans le cadre des règles de sectorisation,
- ✎ De départager les candidats dans le cas de formation à capacités d'accueils limitées (notamment spécialités de l'enseignement professionnel),
- ✎ De rendre compte aux familles des décisions de classement, selon un barème objectif,
- ✎ De prendre en compte simultanément tous les vœux exprimés par les élèves.

Les établissements bénéficieront fin mai-début juin d'une formation assurée conjointement par les IEN.IO et la DRAIO et relative à la mise en œuvre de l'affectation à l'aide de l'application Affelnet lycée. Ils recevront de la DRAIO par mail un « guide des modalités pratiques » (opérations à conduire, dates à respecter, coefficients et bonus) ce guide sera également téléchargeable sur le portail intranet académique (PIA).

ORGANISATION DE L'AFFECTATION

✎ ORIGINE DES ÉLÈVES CONCERNÉS

- 3ème : générale, prépa-métiers, enseignement général et professionnel adapté
- 2de GT ou 2de STHR : élève demandant un redoublement ou une réorientation.
- 2de professionnelle ou 1re année de CAP : élève demandant un redoublement dans la même spécialité ou une réorientation dans une autre spécialité.
- Autres situations (cf. dossier MLDS Préparation de l'affectation et dossier Retour en formation en annexe)

✎ CRITÈRES PRIS EN COMPTE

- Evaluation des acquis des élèves via le LSU
- Priorité au vœu de rang 1 saisi dans Affelnet

- Affectation prioritaire pour les élèves en situation de handicap et ceux présentant des situations médicales particulières après avis de la commission départementale compétente

Pour le LSU, deux types de données seront prises en compte :

- Évaluation de la maîtrise des huit composantes du socle commun en fin de cycle 4, et en fin de cycle 3 pour les élèves issus de l'enseignement adapté.
- Positionnement au regard des objectifs d'apprentissages disciplinaires renseignés dans les bilans périodiques de 3ème.

Pour l'affectation en voie professionnelle, une table nationale de coefficients est utilisée dans Affelnet-lycée (joint en annexe)

➤VISITE MÉDICALE

À l'issue du conseil de classe du 2e trimestre au plus tard, le chef d'établissement d'origine signale au médecin scolaire les élèves formulant une demande de dérogation de secteur vers une 2de GT pour raison de santé ou désirant s'orienter vers la voie professionnelle. Se reporter au dossier médical en annexe.

➤NOMBRE DE VŒUX

La famille formule 10 vœux maximum classés dans l'ordre de son choix et 5 vœux hors académie si besoin.

➤RECUEIL ET SAISIE DES VŒUX

Tous les imprimés à renseigner sont disponibles en annexe et sont téléchargeables également sur le site académique www.ac-aix-marseille.fr ainsi que sur le PIA

- **Vœux formulés sous format numérique (TSA)** : la saisie des vœux des élèves est effectuée par les familles via le TSA avec importation des données du TSA vers Affelnet lycée.

Les vœux "saisie TS" seront disponibles dans Siècle Orientation après importation des données du TSA vers Siècle-Orientation.

- **Vœux formulés sous format papier** : la saisie des vœux des élèves (y compris redoublement et réorientation) est effectuée par les établissements d'origine dans Affelnet Lycée.

Un seul dossier est constitué par élève. Celui-ci demeure dans l'établissement d'origine jusqu'à la fin de la procédure.

📄 DOCUMENTS A UTILISER

- Le document « dossier d'affectation » (fin de 3e ou fin de 2de pour les élèves qui bénéficient d'un maintien en seconde pour une année scolaire ou qui se réorientent vers la voie professionnelle).
- La fiche « Demande de dérogation de secteur scolaire à l'entrée en 2de GT » pour les élèves formulant un vœu vers une 2de GT sectorisée en dehors du secteur lié à leur domicile.
- Un justificatif officiel de domicile, en cas de déménagement ou d'arrivée dans l'académie.
- Les documents à fournir par les élèves et la démarche en cas de déménagement sont similaires au format "papier".

📄 RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE

Les chefs d'établissements d'origine seront particulièrement vigilants en amont de ces procédures à :

- Informer les équipes éducatives du caractère déterminant des évaluations pour l'affectation,
- Signaler au médecin scolaire au plus tard à l'issue du conseil de classe du 2e trimestre, les élèves relevant de l'organisation d'une visite médicale.

Les chefs d'établissement veilleront également à s'assurer du respect du calendrier.

Pour une saisie sur format papier (fiche de dialogue, dossier d'affectation), ils sont invités à l'organiser de manière rigoureuse et à vérifier les comptes-rendus de saisie, les éditer et les faire signer par les familles.

Pour une saisie numérique (TSA), ils doivent s'assurer de la mention "accord" ou "désaccord" des familles dans l'application. Cette mention vaut signature.

Ils sont responsables du suivi de leurs élèves. Toute erreur dans la procédure ayant pour origine l'établissement engage la responsabilité de l'IA-DASEN du département.

AFFECTATION-NOTIFICATION-INSCRIPTION

📄 COMMISSION DÉPARTEMENTALE

A l'issue de la validation académique des résultats de l'affectation, une commission départementale est organisée à l'initiative de l'IA DASEN afin de présenter les décisions d'affectation.

📄 NOTIFICATIONS ET INSCRIPTIONS

- Les résultats de l'affectation sont accessibles aux établissements d'origine, d'accueil et aux CIO dans l'application Affelnet et aux familles via les téléservices ou sur le site de l'académie www.ac-aix-marseille.fr.

- Les établissements publics d'accueil éditent et envoient à la famille le plus rapidement possible les notifications officielles d'affectation portant signature de l'IA-DASEN. Ils procèdent à l'inscription des élèves figurant sur les listes principales puis, au fur et à mesure des places disponibles, à l'inscription des élèves figurant sur les listes supplémentaires dans le strict respect du classement au barème et du calendrier.
- Les établissements d'accueil agricoles et privés sous contrat qui participent à Affelnet procèdent également aux notifications et aux inscriptions.
- Les établissements d'origine transmettent les dossiers scolaires des élèves affectés aux établissements d'accueil dès connaissance de l'affectation. Ils avertissent les familles des élèves non affectés au premier tour d'Affelnet et les informent des procédures de second tour et de post-affectation.

👉 COORDINATION PUBLIC – PRIVÉ

- **Élèves des établissements privés vers un établissement public** : leurs vœux doivent être saisis dans Affelnet.
- **Élèves des établissements privés vers un établissement privé de l'académie** : prendre contact directement avec le lycée envisagé qui précisera la procédure à appliquer y compris dans le cas de vœux « mixtes » (public + privé).
- **Élèves des établissements publics vers un établissement privé de l'académie** : Un grand nombre de LEGT et de LP privés de l'académie participent à Affelnet en tant qu'établissements d'accueil. Les vœux correspondant à leurs formations doivent être saisis dans Affelnet.

Les familles envisageant l'entrée dans un lycée privé doivent prendre contact avec l'établissement *le plus tôt possible*. C'est un préalable à la saisie des vœux dans Affelnet.

2. Affectation post-3^{ième} en voie professionnelle

A l'issue de la classe de 3^e, l'élève et sa famille formulent des demandes sur une ou plusieurs des **voies d'orientation** suivantes :

1. La première année de préparation au **CAP**
2. La seconde professionnelle pour un **Bac Professionnel 3 ans**, selon 3 modalités possibles :
 - La 2^{de} professionnelle, première année d'une spécialité de baccalauréat professionnel
 - La 2^{de} professionnelle « commune » pour le bac professionnel à options : Accompagnement, soins et services à la personne.
 - La 2^{de} professionnelle « Familles de métiers » regroupe plusieurs spécialités de bacs professionnels.

Outre les 9 familles mises en œuvre aux rentrées 2019 et 2020 (cf. Fiche « Seconde familles de métiers »), 5 nouvelles familles sont proposées :

- Métiers du bois
- Métiers du pilotage d'installations automatisées
- Métiers de la maintenance
- Métiers de la réalisation de produits mécaniques
- Métiers du numérique et de la transition énergétique

POLITIQUE ACADÉMIQUE D'AFFECTATION - VOIE PROFESSIONNELLE

👉 L'affectation en voie professionnelle n'est pas sectorisée. En conséquence un élève peut candidater pour une formation dispensée dans tout établissement de l'académie.

👉 Les capacités d'accueil étant limitées, toute demande n'est pas nécessairement satisfaite. Il est donc indispensable de formuler plusieurs vœux afin d'augmenter ses chances d'affectation.

Attention : Affelnet ne gère pas les inscriptions en internat. Il est préférable de se renseigner auprès de l'établissement concerné en cas de vœux nécessitant une place d'internat.

Pour améliorer l'équité de l'affectation dans la voie professionnelle, le ministère a décidé d'équilibrer le poids du barème lié au socle par rapport à celui lié aux évaluations disciplinaires (4800 points maximum). **Un coefficient de 12 sera ainsi attaché au socle.**

Affectation prioritaire pour :

→ Les élèves de SEGPA demandant l'entrée en CAP dans un EREA,

→ Les élèves de SEGPA, ayant bénéficié d'un dispositif « d'orientation active accompagnée » **validé** et demandant l'entrée en CAP dans un LP public de l'académie,

Affectation favorisée (attribution d'un bonus constituant un avantage relatif pour l'affectation) **pour :**

→ Les élèves de 3e des collèges classés **REP+**.

L'affectation en lycée agricole relève de la procédure **Affelnet-Lycée** en coordination avec la **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région PACA (DRAAF)**.

ORIENTATION ACTIVE ACCOMPAGNÉE DES ÉLÈVES DE SEGPA VERS LE CAP

Ce dispositif d'orientation active accompagnée concerne spécifiquement les élèves de SEGPA.

Il convient de porter une attention toute particulière à l'accompagnement des élèves scolarisés en SEGPA pour l'accès à la qualification. Une fiche d'information et le dossier O2A sont disponibles sur le PIA et le site public de l'académie.

Il est demandé aux chefs d'établissements d'origine de mettre en place des parcours d'O2A pour chacun des élèves concernés (préparation du stage, suivi individualisé et évaluation, organisation d'entretien concerté...)

Sous la responsabilité de l'IA-DASEN, des commissions de régulation territoriale évalueront les parcours pour une éventuelle valorisation sous la forme d'une bonification dans le cadre de l'affectation.

COMMISSION PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Publics concernés :

- Jeune relevant du droit au retour en formation (DARFI)
- Jeune issu des dispositifs MLDS
- Elève avec un dossier passerelle validé en fin d'année

Objectifs de cette commission :

Favoriser l'affectation de certains de ces élèves par l'octroi d'un bonus.

Les modalités pratiques de ces commissions sont fixées par l'IA-DASEN de chaque département.

Un deuxième tour d'affectation sera réalisé **début juillet** pour permettre aux **élèves sans affectation** en voie professionnelle à l'issue du premier tour de formuler de nouveaux vœux pour des formations sur places vacantes. Il est rappelé que les familles souhaitant **une entrée en lycée professionnel privé** doivent prendre contact au préalable avec l'établissement.

Le 3^{ème} tour aura lieu début septembre selon le calendrier prévisionnel suivant (se référer au calendrier détaillé joint) :

- | | |
|---|---|
| - Recueil des places vacantes | Judi 9 septembre 2021 |
| - Mise à disposition des places vacantes et saisie des vœux | Du vendredi 10 au mardi 14 septembre 2021 |
| - Diffusion des résultats | Mercredi 15 septembre 2021 |

3. Affectation post -3^{ième}

Voie professionnelle à accès sélectif

L'affectation dans les spécialités mentionnées ci-dessous relève d'une procédure particulière qui nécessite préalablement et dans le respect du calendrier académique de :

- Répondre dans les délais impartis aux modalités de candidatures exposées,
- Participer aux journées de positionnement qui constituent une étape préalable nécessaire au maintien de la candidature lors de l'affectation de juin.

À l'issue du positionnement, les candidats et les établissements d'origine seront informés par l'établissement d'accueil du résultat, en particulier si le candidat est retenu, du rang sur liste principale ou liste supplémentaire. Lors de la phase d'affectation de juin 2021, il sera impératif de formuler le vœu correspondant en 1^{ière} position soit par les familles dans le téléservice Affectation soit pour les établissements qui utilisent la procédure papier en 1^{er} vœu dans l'application Affelnet.

Seules les formations recensées ci-après font l'objet de modalités particulières d'affectation.

Les modalités exposées pourront faire l'objet d'adaptation si les contraintes sanitaires l'imposent.

BAC PRO « Marine »

Maintenance des Équipements Industriels (MEI)

Cette formation est proposée au Lycée Les Iscles à Manosque <http://www.lyc-les-iscles.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article1305> - Tel 04 92 73 41 10

12 élèves par an bénéficient d'un cursus de formation enrichi par une dimension maritime et d'un accompagnement spécifique par la Marine nationale. **Ce dispositif s'adresse prioritairement aux élèves qui ambitionnent d'intégrer la Marine Nationale à l'issue de leur Bac Professionnel MEI.**

Ces élèves doivent posséder la nationalité française.

- **Sélectionnés en fin de 3^e** par une commission composée de personnels de l'Éducation nationale et de la Marine, les élèves reçoivent **une information détaillée sur les métiers de la Marine nationale** en classe de Seconde professionnelle. Dans le courant de l'année, toute la classe vit **une journée de découverte des équipements la base navale de Toulon.**
- En classe de **Première**, les élèves participent à la **Préparation militaire marine à raison de 12 samedis par an** (pratique d'exercices militaires, permis côtier, cours de tirs, PSC1...) et de **5 jours dans un port militaire durant les vacances scolaires.** Ils effectuent un **stage de deux semaines** de leur Période de Formation en milieu professionnel (PFMP) sur le site du Pôle Ecoles Méditerranée de Saint Mandrier dans le Var (hébergement assuré par le Ministère de la Défense).

- En classe de **Terminale**, une **PFMP de 4 semaines se déroule sur les sites de la base militaire de Toulon dont 1 semaine sur un navire de la Marine nationale**. La PFMP est susceptible de variations en fonction des disponibilités de la marine nationale.
 - Les élèves intéressés devront compléter le dossier de candidature. **Le dossier complété sera transmis au lycée Les Iscles, avec les pièces jointes, par courriel à l'adresse : ce.0040533h@ac-aix-marseille.fr** (la date limite de dépôt des dossiers sera communiquée ultérieurement) : <http://www.lyc-les-iscles.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article1305>

BAC PRO Métiers de la Sécurité

CAP Agent de Sécurité

Cette procédure concerne :

Le Bac Pro métiers de la sécurité pour :

Marseille : lycée l'Estaque : <http://www.lyc-estaque.ac-aix-marseille.fr/spip/> Tel 04.95.06.90.70

L'Isle-sur-la-Sorgue : lycée A. Benoît. www.lyc-benoit.ac-aix-marseille.fr Tel 04.90.20.64.20

Le CAP agent de sécurité pour :

Marseille : lycée l'Estaque : www.lyc-estaque.ac-aix-marseille.fr Tel 04.95.06.90.70

Marseille : lycée Ampère www.lyc-ampere.ac-aix-marseille.fr Tel 04.91.29.84.00

Istres : lycée Latécoère <http://www.lyc-latecoere.ac-aix-marseille.fr/spip/> Tel 04.42.41.19.50

L'Isle-sur la Sorgue : lycée A. Benoît. <https://www.atrium-sud.fr/web/lpo-lyc-metier-alphonse-benoit-848031>
Tel 04.90.20.64.20

Modalités de candidature

Les candidats doivent avoir **au minimum 15 ans** au 31 décembre 2021.

Un candidat peut passer les tests dans l'établissement de son choix et candidater sur l'ensemble des établissements de l'académie.

La procédure est harmonisée au niveau académique pour les 4 établissements et il n'y aura cette année que 2 centres de tests de positionnement, à savoir :

- L'ESTAQUE à Marseille
- A. BENOIT à l'Isle sur la Sorgue

Les **établissements de rattachement** doivent :

- Remplir le formulaire en ligne de préinscription.
- Retourner par mail au lycée choisi les documents papier fournis par les familles disponibles sur site, à savoir :
 - La fiche de candidature commune
 - Le certificat médical rempli par le médecin traitant.
 - L'extrait du casier judiciaire N°3 demandé sur le site du Ministère de la justice s'assurer qu'il est vierge).

Les documents doivent être fournis le plus tôt possible et au plus tard le jour des présélections.

Une seule inscription est possible dans l'un des 2 centres (suppressions des inscriptions doubles) ; le positionnement donné dans un établissement sera valable sur les autres établissements.

La date limite de retour des dossiers de candidature est fixée **au 19 mars 2021, déla**

Les inscriptions aux tests de pré recrutement se feront en trois temps :

1.Saisie obligatoire des inscriptions **par les établissements d'origine sur le site internet**, de l'établissement choisi. Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

2.Envoi des **dossiers complets** par mail uniquement au lycée des Métiers l'Estaque (ce.0130058t@ac-aix-marseille.fr) ou au lycée A. Benoit (ce.0840021s@ac-aix-marseille.fr) avant le 19 mars 2021 au plus tard.

3.Envoi des convocations aux tests uniquement par courriel à l'adresse saisie (établissement) début avril.
Les adresses d'établissements de forme « ce.xxxxx@ac-aix-marseille.fr » sont à privilégier pour éviter les erreurs.

- **Journée de positionnement**

Les candidats dont le dossier est complet et conforme seront convoqués par l'établissement à une **journée de positionnement** (tests physiques, écrits et entretien de motivation) qui se déroulera **du lundi 12 avril au vendredi 16 avril 2021 inclus.**

CAP Arts et Techniques de la bijouterie-joaillerie

BAC Pro Prothèse dentaire

BAC Pro Artisanat Métiers d'Art - Communication visuelle pluri média

Brevet des Métiers d'Art (BMA) Bijou option bijouterie joaillerie

Brevet des Métiers d'Art (BMA) Horlogerie

Ces formations sont proposées au **Lycée Léonard de Vinci, Marseille**, www.lyc-devinci.ac-aix-marseille.fr
- 04.91.14.01.40

Les **tests probatoires pour les filières ci-dessus auront lieu le mercredi 12 mai 2021**. L'établissement d'origine procède à l'inscription de l'élève aux tests de sélection, par l'intermédiaire du document transmis par le lycée Léonard de Vinci.

Une session de rattrapage sera prévue le 19 mai 2021 pour les élèves absents le 12/05 (sur justificatif).

Formations pluriactives

BAC Pro Technicien constructeur bois et Monitorat de ski (alpin ou nordique)

BAC Pro Technicien menuisier-agenceur et Monitorat de ski (alpin ou nordique)

Ces formations sont proposées au **Lycée des métiers Alpes et Durance à Embrun**.

www.lyc-alpesetdurance.ac-aix-marseille.fr - 04 92 43 13 04

Ces formations consistent à préparer deux métiers simultanément en 4 ans : l'un dans le domaine du bois, l'autre dans le domaine sportif. Elles nécessitent une motivation équivalente dans les deux domaines (bois et ski), une bonne condition physique (environ 290 h de sport par an) et un bon niveau de ski. Il y a 13 places en Menuiserie Ski et 13 places en Constructeur Bois Ski. A partir du 27ème, les candidats ayant fait les vœux sont placés en liste d'attente.

Pour plus d'information, consulter les sites internet

<https://www.atrium-sud.fr/web/lp-lyc-metier-alpes-et-durance-052001/sections-pluriactives>

<https://roadtoembrun.com/accueil/>

Les portes ouvertes auront lieu **le vendredi 16 avril 2021 de 14h à 17h30 et le samedi 17 avril 2021 de 9h à 12h30**.

Modalités de candidature

1. Les **tests de pré-sélection**, initialement prévus le 26 mars, sont **avancés au 11 mars 2021**.

<https://roadtoembrun.com/2021/02/16/bigualifembrun-covid-avancee-de-la-date-des-tests-de-pre-selection-2021/>

- Un parcours en skating et classique à réaliser en ski nordique à Crévoux
- Un slalom spécial et un parcours d'habileté/descente libre à réaliser en ski alpin aux Orres,
- Des tests de capacités physiques (endurance, pliométrie, détente, vitesse, habileté) ainsi qu'un entretien de motivation au stade municipal sur le Roc d'Embrun.

Un entretien individuel d'environ 15 min aura lieu devant un jury, dont l'objectif est de dégager un profil de projet professionnel, de motivation et de faire connaissance avec le candidat.

Toutes les épreuves seront notées par un **jury de professionnels**.

Pour **s'inscrire aux tests de pré-sélection**, Remplir le formulaire en ligne ici

<https://forms.gle/xnGMcyadTZX7sLbA>

2. **L'admission** se fait après analyse des dossiers scolaires des candidats ayant réussi les tests de pré-sélection. Les candidats retenus auront alors la possibilité de **formuler les vœux d'orientation sur leur dossier d'orientation**.

Le lycée communique les résultats aux familles et aux établissements d'origine.

Sous la responsabilité de l'IA DASEN des Hautes-Alpes, une commission préparatoire à l'affectation, procédera au classement définitif des élèves en liste principale ou supplémentaire, en fonction des vœux des élèves, des résultats scolaires, et des résultats obtenus lors de la journée de positionnement.

BAC PRO Boulanger Pâtissier, CAP Boulanger

Ces formations sont proposées au **Lycée Hôtelier de Marseille** <http://www.lyc-hotelier.ac-aix-marseille.fr/spip2/>

Tel 04-91-73-47-81 – Contact : ce.0132974m@ac-aix-marseille.fr

Modalités de candidature

- **Du lundi 10 mai au mercredi 21 mai 2021** : les établissements d'origine transmettent au lycée hôtelier la liste des élèves intéressés par la 2nde Bac Pro Boulanger-Pâtissier ou la 1^{er}e année du CAP Boulanger.
- **Du lundi 24 mai au mercredi 26 mai 2021** : le lycée hôtelier communique aux établissements d'origine les convocations aux entretiens.

- **Du lundi 31 mai au vendredi 4 juin 2021** : des entretiens d'une durée de 15 minutes se tiennent devant une commission composée de deux représentants de l'établissement. Une grille individuelle d'évaluation, mentionnant l'avis porté sera renseignée pour chaque élève vu en entretien.

- **Mardi 08 juin 2021 au plus tard**, le lycée hôtelier communique :

- Les avis portés pour information des familles aux **établissements d'origine** des candidats,
- La liste des élèves retenus avec avis favorable à la **DSDEN**.

En amont de cette procédure, le proviseur du lycée hôtelier aura communiqué les attendus et exigences de ces formations.

Le proviseur du lycée hôtelier restera vigilant quant à la mixité du public bénéficiant d'un avis favorable.

Les établissements d'origine veilleront à informer les familles de cette procédure et de la nécessité de se présenter à l'entretien avec une photocopie des derniers bulletins scolaires de 3ème et le carnet de correspondance.

BAC PRO Conducteur Transport Routier Marchandises

CAP Conducteur Livreur de marchandises

CAP Conducteur Routier Marchandises

Lycées professionnels d'accueil concernés :

- **Pour le Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM) :**

- Gap : LP Paul Héraud : <https://www.atrium-sud.fr/web/lp-paul-heraud-050001> -
Tel 04.92.53.74.84
- Marseille : LP La Floride : <http://www.lyc-floride.ac-aix-marseille.fr/spip/> - Tel 04.95.05.35.35
- Miramas : LP Les Alpilles : <http://www.lyc-alpilles.ac-aix-marseille.fr/spip/> - Tel 04.90.58.02.95
- Cavaillon : LP Alexandre Dumas : <http://www.lyc-dumas.ac-aix-marseille.fr/spip/> -
Tel 04.90.06.34.50
- Vedène LP Domaine d'Eguilles : <http://www.domaine-eguilles.fr/> - Tel 04.90.31.07.15

- **Pour le CAP « conducteur livreur de marchandises »**

- Marseille : LP La Floride : <http://www.lyc-floride.ac-aix-marseille.fr/spip/> - Tel 04.95.05.35.35
- Cavaillon : LP Alexandre Dumas : <http://www.lyc-dumas.ac-aix-marseille.fr/spip/> -
Tel 04.90.06.34.50
- Vedène : LP Domaine d'Eguilles : <http://www.domaine-eguilles.fr/> - Tel 04.90.31.07.15

- **Pour le CAP « conducteur routier marchandises » :**

- Marseille : LP La Floride : <http://www.lyc-floride.ac-aix-marseille.fr/spip/> - Tel 04.95.05.35.35

Modalités de candidature :

Le calendrier académique et les modalités de candidature de cette procédure particulière vous seront communiqués ultérieurement.

Chaque proviseur d'accueil sera vigilant quant à la mixité du public bénéficiant d'un avis favorable.

Les établissements d'origine veilleront à informer les familles de cette procédure et de la nécessité de venir en entretien avec les derniers bulletins scolaires de 3^e et le carnet de correspondance.

4. Affectation en 2nde générale, technologique et 2nde spécifique

SECTORISATION EN 2de GT

↳ Cas général

L'affectation en 2de GT en lycée public est prononcée dans le lycée de secteur. Pour connaître votre lycée de secteur, veuillez-vous connecter sur le site de la DSDEN de votre département ou vous rendre sur [cette carte interactive](#)

L'affectation dans le lycée de secteur se fait sur **un code vœu générique**, et ne porte pas sur les enseignements optionnels (au choix, général et/ou technologique). Cependant, la famille peut **mentionner à titre indicatif sur la fiche vœux d'affectation ou sur le Téléservice Affectation une préférence pour des enseignements optionnels**. L'enseignement optionnel sera attribué par le lycée d'accueil uniquement lors de l'inscription administrative.

↳ Cas dérogatoire

Il est possible de formuler un vœu sur un autre établissement que celui de secteur dans le cadre de demandes de dérogation (cf ci-après). Il est cependant **impératif**, afin de garantir une place à l'élève, que le **dernier vœu exprimé** porte sur **l'établissement de secteur** correspondant à l'adresse de la résidence principale de la famille.

↳ Attention

Certaines classes de seconde GT présentant des dispositifs pédagogiques particuliers relèvent d'un recrutement non sectorisé. Leurs capacités d'accueil sont limitées. (*Voir la liste et la procédure dans le paragraphe « Affectation dans les 2de non sectorisées »*).

↳ Redoublement ou maintien

La saisie dans Affelnet - Lycée de tous les élèves devant effectuer un redoublement ou un maintien en seconde est obligatoire.

N.B. : L'affectation en **lycée agricole** relève aussi de la procédure Affelnet-Lycée en coordination avec la **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région PACA (DRAAF)**.

CONTINUITÉ DE PARCOURS COLLÈGE-LYCÉE

Les élèves ayant suivi l'expérimentation **ECLA** (enseignement conjoint des langues anciennes) au collège et qui désirent poursuivre cet enseignement au lycée doivent le signaler auprès de leur chef d'établissement. Celui-ci en informera la DSDEN.

Les demandes seront examinées dans le cadre de la procédure de dérogation, après affectation des élèves du secteur.

DÉROGATION DE SECTEUR POUR L'ENTRÉE EN 2^{de} GT

↘ **Ordre de priorité** pour l'octroi des dérogations pouvant donner lieu à bonification :

1. Élève souffrant d'un **handicap** (élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps).
2. Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
3. Élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux
4. Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé
5. Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité
6. Élève devant suivre un parcours scolaire particulier : cela concerne les demandes pour une LV3 rare (allemand, arabe, hébreu, japonais, portugais, russe, chinois) non proposée dans leur lycée de secteur.
7. Convenances personnelles


↘ **Motifs de dérogation et nombre de demandes**

La famille a la possibilité d'indiquer plusieurs motifs pour un même vœu (par exemple boursier et rapprochement de fratrie). Les familles peuvent formuler une demande pour chacun des vœux de 2^{de} GT. **Seul un dernier vœu sur lycée de secteur garantit une affectation au premier tour.**

↘ **Modalités**

LA FAMILLE remplit la fiche « **demande de dérogation de secteur scolaire à l'entrée en 2^{de} GT** » (*voir annexe dans ce BA*) en rappelant ses vœux et en précisant ses motifs. Toutes les pièces justificatives doivent être jointes à cette fiche. La demande est à remettre à l'établissement d'origine.

L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE : le chef d'établissement d'origine **valide les informations établies** pour chaque famille sollicitant une dérogation. La saisie est effectuée conformément aux instructions du guide « modalités pratiques » qui sera diffusé début juin.

 Pour les critères « **handicap** » et « **prise en charge médicale importante** », la constitution et l'envoi d'un dossier à la direction des services départementaux de l'éducation nationale est obligatoire pour obtenir l'avis de la commission médicale du département d'origine à l'issue de laquelle l'IA-DASEN pourra décider d'une affectation prioritaire (voir fiche « contrôle médical » en annexe dans ce BA).

↘ **Traitement des dérogations**

Dans tous les cas, les élèves du secteur sont affectés prioritairement. Selon les places restant disponibles, les demandes de dérogation sont examinées et éventuellement satisfaites.

AFFECTATION DANS LES 2^{de} NON SECTORISÉES

L'affectation dans une 2^{de} GT non sectorisée ne fait pas l'objet d'une demande de dérogation. Les capacités d'accueil de ces 2^{des} sont limitées ce qui ne garantit donc pas la satisfaction de la demande : **un vœu générique sur le lycée de secteur est absolument nécessaire.**

Plusieurs types de secondes non sectorisées sont proposés dans notre académie :

- **Les 2^{ndes} à recrutement particulier** qui prévoient la passation de **tests** et/ou d'**entretiens** (*se reporter aux fiches correspondantes dans ce BA*).
 - 2^{de} Sciences et techniques du théâtre de la musique et de la danse (**S2TMD**)
 - 2^{de} **internationale**
 - 2^{de} **de l'école internationale-PACA de Manosque et cursus européen de l'EI-PACA**
 - 2^{de} franco-allemande (vers l'**ABIBAC**)
 - 2^{de} franco-italienne (vers l'**ESABAC**)
 - 2^{de} franco-espagnole (vers **BACHIBAC**)
 - 2^{de} section sportive ski alpin du lycée Honnorat de Barcelonnette effectue une évaluation du niveau sportif préalable à l'admission
- **Les 2^{ndes} GT qui permettent la découverte de formation en arts appliqués ou dans le domaine agricole**
 - CCDES : création et culture design (6 heures)
 - EATDD : écologie, agronomie, territoire et développement durable (en lycée agricole).
- **La 2^{de} spécifique STHR** sans recrutement particulier
- **Les sections européennes ne font pas l'objet d'une affectation spécifique hors secteur.**

2^{de} du Bac Sciences et techniques du théâtre de la musique et de la danse (S2TMD)

INFORMATION DES CANDIDATS

Cette formation est proposée au **lycée Thiers à Marseille (musique)**.

L'entrée en 2^{de} n'est pas spécifique, elle est alignée sur la 2^{de} générale et technologique classique avec la possibilité de choisir l'enseignement optionnel « culture et pratique de la musique » pour le lycée Thiers (ou de la danse ou du théâtre selon l'offre de formation des établissements). Ce bac sanctionne à la fois une formation

générale commune à toutes les séries technologiques et des connaissances spécifiques liées à la série avec des études musicales de haut niveau.

Il conduit principalement aux métiers de la musique et aux carrières de compositeur et d'instrumentiste.

Le recrutement est assuré par le Conservatoire national à rayonnement régional Pierre Barbizet.

Modalités d'admission

- **Les demandes** de préinscription doivent se faire auprès du Conservatoire national de Région.

Contact : Mme BATTINI, chargée des dossiers des élèves au Conservatoire Tel : 04.91.55.35.09 Mail : abattini@mairie-marseille.fr. **Retrait et dépôt des dossiers du jeudi 1^{er} avril au vendredi 07 mai 2021.**

- **Les tests musicaux** obligatoires (instrument ou chant) sont **organisés par le Conservatoire mi-juin**. Il est demandé un niveau minimum équivalent à une fin de second cycle de conservatoire.
- **La fiche dialogue et le dossier d'affectation fin de 3^e** doivent être remplis **en parallèle**. L'élève doit obtenir **une décision d'orientation** vers une seconde GT ou seconde spécifique.

Ces sections, au nombre de places limité, doivent figurer en première position parmi les vœux formulés.

- **Saisie des vœux et transmission des listes** : la saisie est assurée par l'établissement d'origine ou par la famille par l'intermédiaire des Téléservices.

Après les épreuves de sélection, le lycée Thiers transmet la liste des élèves retenus aux établissements d'origine qui vérifient que les élèves ont bien obtenu une décision d'orientation vers la seconde GT ou seconde spécifique, et dans ce cas saisissent le vœu correspondant.

Les listes sont également transmises par le lycée d'accueil à la Direction des Services Académiques de l'Education Nationale. Un traitement spécifique sera réalisé pour assurer leur affectation (dans le cas où l'élève n'a pas satisfait à la sélection, le vœu sera supprimé).

Lycée Thiers 5, place du lycée 13232 Marseille cedex 1 04.91.18.92.18	Conservatoire National de Région 2, place Carli 13231 Marseille Cedex 1 04.91.55.35.74
--	---

5. Affectation en 2nde Binationale

Abibac: franco-allemande

Esabac : franco-italienne

Bachibac: franco-espagnole

La section binationale permet la délivrance simultanée du baccalauréat français et du diplôme équivalent du pays concerné. Les élèves qui l'obtiennent peuvent accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur du pays concerné.

Les dates limites de dépôt des dossiers sont mentionnés lorsque les établissements sont communiqués.

Les modalités exposées pourront faire l'objet d'adaptation si les contraintes sanitaires l'imposent.

La section franco-allemande : ABIBAC

Il prépare l'obtention simultanée du baccalauréat français général et de l'Abitur allemand dans les lycées. Vous trouverez les informations correspondantes dans les liens ci-dessous :

- **Luynes:** Georges Duby - 04.42.60.86.00

Limite dépôt dossier 06/02/21

Tests écrits 17/03/21

Tests oraux le 17 et 18/03/21

http://www.lyc-luynes.ac-aix-marseille.fr/spip/sites/www.lyc-luynes/spip/IMG/pdf/2021_fiche_candidature_all.pdf

- **Marseille :** Saint-Charles -04.91.08.20.50

Limite dépôt de dossier 10/03/21

Tests oraux du 19 au 23/04/21

<http://www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article1627>

- **Cavaillon :** Ismaël Dauphin - 04.90.71.09.81

Limite dépôt dossier 09/04/2021(dossier à télécharger sur le site du lycée)

Entretiens oraux: à partir du 12/04/2021

<http://www.lycee-ismael-dauphin.fr/http-www-lycee-ismael-dauphin-fr-section-abibac>

La section franco-italienne : ESABAC

Il prépare à l'obtention simultanée du Bac français général et de l'Esame di stato italien dans les lycées mentionnés ci-dessous :

👉 **Barcelonnette** : André Honnorat : <http://lyc-honorat.ac-aix-marseille.fr/spip/> -04.92.80.70.10

👉 **Sisteron** : Paul Arène : www.lyc-arene.ac-aix-marseille.fr -04.92.61.02.99

👉 **Embrun** : Honoré Romane : www.lyc-romane.ac-aix-marseille.fr -04.92.43.11.00

👉 **Marseille** : Marcel Pagnol : www.lyc-pagnol.ac-aix-marseille.fr -04.91.87.64.00

👉 **Avignon** : René Char : <http://www.lyc-char.ac-aix-marseille.fr/spip/> -04.90.88.04.04

Date limite de dépôt des dossiers: mardi 18 mai 2021

👉 **Orange** : Lycée de l'Arc : <https://www.atrium-paca.fr/web/lgt-arc-841011/accueil> - 04.90.11.83.00

Date limite de dépôt des dossiers: mercredi 26 mai 2021

La section franco-espagnole : BACHIBAC

Il prépare à l'obtention simultanée du Bac français général et du Bachillerato espagnol dans les lycées :

👉 **Aix-en-Provence** : Émile Zola -04.42.93.87.00

Limite dépôt dossier 02/04/21

Tests : dates non communiquées à ce jour

<http://www.lyc-zola.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique123>

👉 **La Ciotat** : La Méditerranée - 04.42.08.80.20

Limite dépôt dossier 15/05/21

Tests le 19/05/21

<https://www.atrium-paca.fr/web/lpo-mediterranee-136001/accueil1>

👉 **Marseille** : Saint Charles - 04.91.08.20.50

Limite dépôt de dossier 12/04/21

Tests oraux du 10 au 12/05/21

<http://www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique152>

👉 **Martigues** : Jean Lurçat - 04.42.41.31.80

Limite dépôt dossier 14/05/21

Tests le 19 ou 26/05/21

<http://www.lyc-lurcat.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article872>

👉 **Avignon** : Théodore Aubanel -04.90.16.36.00

Dossier en ligne sur le site du lycée à compter du 17 mars 2021.

Date limite de dépôt des dossiers accompagnés d'une capsule vidéo sur 1 thème indiqué sur internet : lundi 17 mai 2021. Entretien dernière semaine de mai.

<http://www.lyc-aubanel.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique130>

Procédure : admission sur dossier suivi éventuellement d'un entretien

Se renseigner auprès des établissements (dossier, dates limite).

Ces sections, au nombre de places limitées, doivent figurer en première position parmi les vœux formulés.

➤ **La saisie des vœux** est assurée par les établissements d'origine : après les épreuves de sélection, le lycée d'accueil transmet la liste des élèves retenus aux établissements d'origine qui vérifient que **les élèves ont bien obtenu une décision d'orientation vers la seconde GT**, et dans ce cas saisissent le vœu correspondant.

➤ **Les listes sont également transmises par le lycée d'accueil**, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Les avis d'affectation sont adressés selon les instructions académiques.

Affectation en 1^{re} ESABAC STMG

PAUL CEZANNE / EMILE ZOLA

<http://www.lyc-zola.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article2024>

Ce dispositif s'inscrit désormais dans une politique de réseau qui associe les lycées Cézanne et Zola.

Il est **accessible à tout élève bénéficiant d'une orientation en 1^{ère} STMG**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les lycées Zola ou Cézanne.

ISMAEL DAUPHIN

<http://www.lycee-ismael-dauphin.fr/section-binationale-franco-italienne-technologique-esabac>

Les modalités d'accès à cette section sont les suivantes :

- Date limite de dépôt du dossier de candidature : le **lundi 17 mai 2021** (dossier à télécharger sur le site du lycée)
- Date des entretiens : à partir du **mardi 25 mai 2021** au lycée Ismaël Dauphin (les élèves recevront une convocation individuelle).

Les élèves de la section ESABAC sont prioritaires à l'internat du lycée.

6. Affectation en 2nde internationale

Anglais – Espagnol – Italien - Chinois

Préparation au Baccalauréat général avec option internationale du baccalauréat (O.I.B)

- ↘ Section **ANGLAIS** Lycée Georges Duby (13) Aix-Luynes
Lycée Saint Charles (13) Marseille
- ↘ Sections **ESPAGNOL, ITALIEN, ARABE** Lycée Marseilleveyre (13) Marseille
- ↘ Section **CHINOIS** Lycée Mistral (84) Avignon

Ces sections sont ouvertes aux élèves de 3e de collège - ou éventuellement aux élèves de 2de (Français bilingues ou d'un excellent niveau dans la langue de la section, étrangers, binationaux).

↘ Cas particulier : l'**École Internationale de Manosque** (04) « EI-PACA » accueille prioritairement les enfants des employés des entreprises en lien avec ITER.

Quelques places peuvent être disponibles notamment en 2de pour les élèves d'autres origines après étude du dossier scolaire et évaluation linguistique en lien avec la section demandée.

- Cursus d'enseignement international caractérisé par un enseignement dispensé à 50% dans la langue de section considérée.
- Cursus d'enseignement européen (section anglophone) - pour élèves bilingues, enseignement dispensé à 80% en langue anglaise.
- Pour connaître la procédure et le calendrier, se reporter au site de l'établissement (<https://ecoleinternationalepaca.fr/admissions/>)

Les modalités exposées pourront faire l'objet d'adaptation si les contraintes sanitaires l'imposent.

PROCÉDURE

↘ **Demander un dossier de candidature** auprès du lycée concerné :

- **Lycée Georges Duby** : écrits le 13/03/2021 - Oraux du 22 au 26/03/2021. Dossier téléchargeable sur <http://www.lyc-luynes.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique410>
- **Lycée St Charles** : écrits le 13/03/2021 - Oraux du 19 au 23/04/2021. Dossier téléchargeable sur <http://www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article1628>

- **Lycée Marseilleveyre :**
Section « anglais », écrits et oraux le 19/05/2021.
Section « espagnol », « italien » et « arabe », oraux le 14/04/2021. Dossier téléchargeable sur <http://www.lyc-marseilleveyre.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique121>
- **Lycée Mistral :** Cela concerne uniquement les élèves ayant suivi la section internationale chinois en collège ou des élèves nouvellement arrivés en France parlant couramment le chinois.
Transmission possible par voie postale ou électronique
Date limite de dépôt des dossiers le **vendredi 7 mai 2021.**
Entretien le **mercredi 12 mai 2021**
Dossier téléchargeable sur <http://www.lyc-mistral-avignon.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article830>

↘ **Tests linguistiques** (sauf pour les élèves ayant effectué leur scolarité de collège en section internationale).

↘ Ces sections, au nombre de places limitées, doivent figurer en première position parmi les vœux formulés.

↘ **Saisie des vœux :** assurée par les établissements d'origine (affelnet) ou par les familles avec le Téléservice Affectation

Après les épreuves de sélection, le lycée transmet la liste des élèves retenus aux établissements d'origine qui vérifient que **les élèves ont bien obtenu une décision d'orientation vers la 2de GT**. Dans ce cas, l'établissement ou la famille (via le téléservice Affectation) saisit le vœu correspondant.

Les listes sont également transmises par le lycée d'accueil à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

<p>Lycée international Duby 200, rue Georges Duby 13080 Luynes</p> <p>Tél. : 04.42.60.86.00 www.lyc-luynes.ac-aix-marseille.fr (Internat possible places limitées)</p>	<p>Lycée Saint-Charles 5, rue Guy Fabre 13232 Marseille 1^{er}</p> <p>Tél. : 04.91.08.20.50 www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr (pas d'internat possible)</p>	<p>Lycée Marseilleveyre 83, traverse Parangon 13285 Marseille cedex 08</p> <p>Tél. : 04.91.17.67.00 http://www.lyc-marseilleveyre.ac-aix-marseille.fr/spip/ (Internat possible)</p>	<p>Lycée Mistral 37, rue d'Annanelle BP 2022 84023 Avignon cedex</p> <p>Tel : 04.90.80.45.00 http://www.lyc-mistral-avignon.ac-aix-marseille.fr/spip/ (Internat possible)</p>
---	---	--	---

7. Affectation en première générale, technologique et professionnelle

I - PRINCIPES ET PRIORITÉS DE L'AFFECTATION

- **Respecter la priorité d'affectation de la montée pédagogique des élèves** : les élèves engagés dans un cycle de formation (2^{de} Pro vers 1^{re} Pro) ou poursuivant dans le cycle supérieur (2^d GT vers 1^{re} Techno) sont prioritaires à l'affectation.
- **Permettre cependant des parcours différents** : changements de voie d'orientation (passerelles), de spécialités...
- **Rendre possibles des parcours promotionnels** : Accès d'élèves titulaires de CAP en première professionnelle

✓ AFFECTATION EN PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

Les priorités d'affectation sont les suivantes :

- ↘ **Affectation de droit pour les élèves de 2de professionnelle si la demande porte sur les mêmes champs, spécialité et établissement.**
- ↘ **Affectation sur places vacantes en fonction de l'avis du chef d'établissement d'accueil (passerelle) et d'un barème classant** pour les élèves suivants :
 - Élèves de 2de professionnelle, même champ, autre spécialité.
 - Élèves de terminale CAP, même champ.
 - Élèves de 2de GT, actuels doublant ou maintenus.
 - Autres publics : Élèves de terminale CAP ou 2de professionnelle autre champ, 2de GT non doublant, 1re techno...

✓ AFFECTATION EN PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE

Les priorités d'affectation sont les suivantes :

- ↘ **Élèves de 2de GT, conformément aux décisions d'orientation sur barème classant :**

Une priorité est accordée pour accéder en 1res technologiques aux élèves demandant une formation de leur établissement.

↳ **Élèves de 2de professionnelle ou de terminale CAP** : affectation sur places vacantes en fonction d'un barème classant.

N.B. Les IA-DASEN organisent chacun pour leur territoire les modalités d'acceptation des candidatures autres que celles mentionnées (cf commission persévérance).

✓ AFFECTATION EN PREMIÈRE GÉNÉRALE

Il n'y a pas de saisie AFFELNET pour l'entrée en 1ère générale.

Tout élève de 2^{nde} GT bénéficiant d'une décision d'orientation en 1^{ère} Générale a vocation à poursuivre sa formation dans son lycée d'origine (priorité aux montants de 2^{nde}).

Gestion de changement de lycée en 1^{ère} générale du fait d'enseignements de spécialité non disponibles dans le lycée fréquenté :

- **Lorsque l'enseignement de spécialité postulé fait l'objet d'une mutualisation effective entre les lycées d'un réseau d'établissements**, l'élève poursuit sa scolarité dans son lycée d'origine et bénéficiera de l'enseignement mutualisé. **Le changement de lycée ne se justifie pas.**
- **Lorsque l'enseignement postulé n'est pas mutualisé et à titre exceptionnel** un changement de lycée peut être demandé.
 - La recevabilité de la demande d'examen nécessite que la combinaison des 3 enseignements de spécialité choisis par la famille soit proposée par le lycée demandé.
 - La demande de la famille peut être prise en compte sous réserve de places vacantes proposées par le lycée d'accueil.

Les demandes de changement d'établissement se font par le biais du dossier « Demande de dérogation et de candidature à l'entrée en 1^{ère} générale » et le « Dossier d'affectation en terminale générale et technologique » figurant en annexe. Ce dernier est à utiliser uniquement dans le cas d'un changement d'établissement dans le cycle terminal. Ces dossiers sont renseignés conjointement par l'établissement d'origine et la famille.

Les modalités de traitement de ces demandes pour l'entrée en 1^{ère} générale sont sous la responsabilité des DASEN et seront précisées dans les compléments départementaux à ce B.A.

II - PROCÉDURE AFFELNET-LYCÉE

L'application AFFELNET- lycée est paramétrée de façon à respecter les priorités nationale et académique.

L'affectation via « Affelnet Lycée » est utilisée pour l'accès **en établissement public et certains établissements privés** en :

- ↘ **1re professionnelle** (ou 1^{re} BMA, 1re DT): pour tous les élèves.
- ↘ **1re technologique pour tous les élèves en établissement public. La procédure via AFFELNET s'applique également pour accéder à une formation dans l'établissement fréquenté en 2de.**

Les familles souhaitant scolariser leur enfant dans un lycée privé doivent se rapprocher de l'établissement au plus tôt. Les modalités d'affectation et d'inscription seront communiquées ultérieurement.

✓ AFFECTATION EN PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

- ❖ **Élèves originaires de secondes professionnelles**, candidats à une première professionnelle dans le même établissement, pour la même spécialité : **l'accès est de droit.**
- ❖ **Élèves originaires de la voie professionnelle** (y compris de secondes professionnelles), candidats à une première professionnelle pour une autre spécialité, un autre établissement ou un autre champ : **affectation sur places restées vacantes à partir d'un barème classant.**

Dans cette situation :

- ✓ Dossier de candidature :

La famille formule 3 vœux au maximum sur la fiche de candidature « Affectation en 1^{re} technologique ou 1^{re} professionnelle pour les élèves originaires de la voie professionnelle » (en annexe), classés par ordre de préférence.

- ✓ Saisie des vœux et des données dans AFFELNET-lycée :

La saisie des vœux est effectuée par les établissements d'origine (cf. « guide des modalités pratiques », diffusé début juin).

→ Le bonus 1^{er} vœu

→ Les bonifications liées à la situation de Handicap ou médicale (le cas échéant)

- ❖ **Élèves originaires de la voie générale et technologique** : **affectation sur barème classant** selon les priorités définies supra.

❖ **Cas particulier des élèves issus de 2^{de} professionnelle commune et de 2^{de} professionnelle familles de métiers : priorité à la sécurisation du parcours dans le même lycée** (voir dossier « Affectation en 1^{re} professionnelle pour les élèves originaires d'une seconde professionnelle famille de métiers ou d'une seconde professionnelle commune » en annexe)

- ✓ **Une seule spécialité de 1^{re} proposée dans le LP** : les élèves de 2^d pro du lycée sont prioritaires.
- ✓ **Plusieurs spécialités coexistent** :
 - Appui sur le travail pédagogique mené pour consolider le projet d'orientation
 - La famille formule autant de vœux que de spécialités dans l'établissement avec un maximum de 3 vœux classés par ordre de préférence
 - Avis du conseil de classe valant bonification (résultats, motivation, perspectives de réussite,)
 - Affectation selon l'ordre des vœux et les avis dans la limite des capacités d'accueil de 1^{re}
- ✓ **Une des spécialités n'est pas enseignée dans le LP fréquenté en seconde** : une affectation non prioritaire peut être obtenue via AFFELNET.

✓ AFFECTATION EN PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE

❖ **Élèves originaires de la voie générale et technologique** : saisie dans Affelnet Lycée de tous les élèves qui souhaitent poursuivre en 1^{re} technologique (y compris dans le même établissement)

- Dossier de candidature :
Pour les élèves de 2^d GT, utiliser la fiche dialogue et le dossier d'affectation fin de 2^d GT
La famille formule **3 vœux** au maximum classés par ordre de préférence
- Avis du conseil de classe :
La fiche dialogue fin de 2^{de} GT portant sur les voies d'orientation doit mentionner la proposition du conseil de classe validée par le chef d'établissement.
- Saisie des vœux et des données dans Affelnet Lycée :
La saisie des vœux est effectuée par les établissements d'origine. (Cf. le « guide des modalités pratiques », diffusé début juin).
- Bonus dans Affelnet Lycée :
 - Le bonus 1^{er} vœu
 - Les bonifications liées à la situation de Handicap ou médicale (le cas échéant)

❖ **Élèves originaires de la voie professionnelle ou titulaire d'un CAP** : affectation sur barème classant selon les priorités définies supra. (Dossier « Affectation en 1^{re} technologique ou 1^{re} professionnelle pour les élèves originaires de la voie professionnelle » en annexe)

N.B. Les IA-DASEN organisent chacun pour leur territoire les modalités d'acceptation des candidatures autres que celles mentionnées (cf commission persévérance).

III - AFFECTATION – NOTIFICATION – INSCRIPTION

↳ COMMISSION DÉPARTEMENTALE

L'IA-DASEN peut organiser une commission départementale d'affectation et arrête les décisions d'affectation.

↳ NOTIFICATIONS ET INSCRIPTIONS

Les résultats de l'affectation sont accessibles aux établissements d'origine, d'accueil et aux CIO via l'application Affelnet.

Les familles peuvent consulter directement les résultats et télécharger les notifications (www.ac-aix-marseille.fr rubrique « orientation-formation »).

Les établissements d'accueil publics doivent **éditer et envoyer aux familles** le plus rapidement possible les **notifications officielles** d'affectation, signées par l'IA-DASEN.

Ils procèdent à l'**inscription** des élèves dans les délais impartis (cf. calendrier des procédures).

Les établissements d'origine transmettent les dossiers des élèves affectés aux établissements d'accueil dès connaissance de l'affectation.

IV – AFFECTATION SPECIFIQUE

BREVET DES MÉTIERS D'ART (BMA)

Accessible aux titulaires d'un CAP de même spécialité.

→ Lycée Léonard de Vinci, Marseille, <http://www.lyc-devinci.ac-aix-marseille.fr/spip/> - ☎ 04.91.14.01.40

- En 1^{er} BMA BIJOU option bijouterie – joaillerie
- En 1^{er} BMA HORLOGERIE

Dates et modalités de candidature non communiquées à ce jour.

→ LP Domaine d'Eguilles, Vedène, <http://www.domaine-equilles.fr/> - ☎ 04.90.31.07.15

- En 1^{er} BMA Graphisme-Décor option décorateur de surfaces et de volumes

Les élèves intéressés doivent le signaler à leur établissement d'origine. Celui-ci contacte le LP afin de les inscrire. **Date limite de réception des dossiers : le jeudi 27 mai 2021.**

Les tests probatoires sont organisés le mardi 1^{er} juin 2021

DIPLÔME DE TECHNICIEN (DT)

→ LP La Calade, Marseille – <http://www.lyc-calade.ac-aix-marseille.fr/spip/>

- En 1^{er} DT métiers du spectacle et de l'habillement ☎ 04.91.65.86.50

Accessible aux titulaires d'un CAP ou Bac pro Métier de la mode ou autres parcours.

S'adresser à l'établissement pour toute demande d'information et pour obtenir le dossier de candidature.

Date limite de réception du dossier : à déterminer

8. Seconde « FAMILLE DE MÉTIERS »

Accompagnement à l'orientation et affectation en 1^{ière} professionnelle

Référence : arrêté ministériel du 15/04/19 – JO du 19/05/19 « Définition des familles de métiers ».

Éléments de contexte

Mise en place en classe de seconde professionnelle, la famille de métiers s'inscrit dans une logique de parcours de l'élève.

Définie nationalement, une famille de métiers regroupe les compétences professionnelles communes aux spécialités de baccalauréat d'un même domaine qui la composent. Elle vise à améliorer la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel en rendant les choix d'orientation plus simples et plus flexibles pour conforter ou infléchir le parcours de formation du jeune.

Cette organisation nouvelle permet **d'acquérir les premières compétences professionnelles utiles dans un secteur**, de **se professionnaliser** et surtout **d'affirmer progressivement un choix d'orientation sur l'ensemble de l'année de seconde**.

9 familles de métiers sont actuellement mises en œuvre :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client
- Métiers de l'aéronautique
- Métiers des industries graphiques et de la communication
- Métiers de l'hôtellerie-restauration
- Métiers de l'alimentation
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- Métiers de la beauté et du bien-être

Accompagnement à l'orientation des élèves en seconde famille de métiers

Au terme de la classe de seconde, l'élève poursuivra son cycle de formation dans une classe de première professionnelle d'une des spécialités de la famille des métiers dont il est issu.

Il convient donc **au cours de l'année de seconde d'accompagner chaque jeune dans l'élaboration du choix de spécialité de baccalauréat**.

Dès la rentrée scolaire, et notamment lors de la période spécifique d'intégration définie dans la circulaire n°2016-055 du 29 mars 2016 :

- Des entretiens de positionnement sont organisés afin de prendre connaissance des élèves, de leurs acquis et de leurs souhaits d'orientation,

- La découverte des différents métiers de la famille peut être amorcée par des visites d'entreprise et/ou des interventions de professionnels dans les classes.

Durant les temps d'enseignement, l'élève met en œuvre des compétences afférentes aux différents métiers de la famille et les diplômes inhérents. Les enseignants s'attacheront à travailler les compétences communes aux différents baccalauréats en les mettant en œuvre au travers de projets qui permettront d'aborder les différents champs professionnels. Une partie de l'horaire de l'accompagnement renforcé peut être utile pour travailler l'orientation des élèves.

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) jouent un rôle essentiel. Ces mises en situation en entreprise doivent être l'occasion pour l'élève soit de conforter son choix initial soit de le faire évoluer à la faveur des expériences professionnelles vécues.

Les PFMP permettront également aux élèves de s'immerger dans des contextes professionnels méconnus, d'enrichir des représentations initialement stéréotypées des métiers, de conforter leur projet professionnel.

Des entretiens individuels menés par les enseignants aideront l'élève à préciser son projet, permettront de s'assurer de la pertinence du lieu de PFMP et des activités qui seront confiées à l'élève par le tuteur au regard de son profil. A l'issue de la PFMP un bilan avec l'élève doit être conduit pour analyser les compétences acquises et l'accompagner au mieux dans son projet professionnel.

Les visites d'entreprises, les rencontres avec les professionnels, l'adaptation possible des PFMP en classe de seconde concourent à découvrir les différents secteurs d'activités et à consolider le choix d'orientation du jeune.

L'élève, à l'issue de la seconde pourra également poursuivre sa formation par la voie de l'apprentissage.

Les sections européennes à l'issue d'une seconde "famille de métiers »

Les élèves qui entrent en seconde professionnelle « famille de métiers » ont la possibilité de poursuivre en première en « section européenne » si la spécialité choisie propose cette option.

Procédure d'affectation à l'issue de la seconde « famille de métiers »

La procédure doit permettre de sécuriser le parcours des élèves dans leur établissement d'origine tout en donnant à ceux qui le souhaitent la possibilité de demander un changement d'établissement pour suivre une formation qui ne serait pas proposée où ils sont scolarisés en seconde.

Par conséquent, l'affectation est de droit dans l'établissement d'origine si la demande porte sur les spécialités de baccalauréat professionnel proposées dans cet établissement.

Principes et priorités d'affectation

Si une seule spécialité de 1^{ère} est proposée dans le lycée : sous réserve de formuler le vœu, les élèves issus de 2nde professionnelle « famille de métiers » du lycée sont prioritaires.

Si plusieurs spécialités coexistent, la famille formule autant de vœux que de spécialités dans l'établissement avec un maximum de 3 vœux classés par ordre de préférence.

L'affectation est alors réalisée selon les critères suivants :

- Appui sur le travail pédagogique mené par l'élève pour consolider le projet d'orientation,
- Avis du chef d'établissement, suite au conseil de classe, valant bonification (profil de l'élève, motivation, perspectives de réussite),
- Affectation selon l'ordre des vœux et les avis dans la limite des capacités d'accueil de première.

La priorité doit être obligatoirement donnée sur l'un des vœux.

L'affectation en classe de première dépend donc prioritairement :

- De l'établissement de scolarisation en classe de seconde,
- De l'avis porté par le chef d'établissement d'origine après consultation de l'équipe pédagogique sur l'appréciation du travail pédagogique conduit en seconde,
- Des capacités d'accueil de l'établissement demandé.

Le barème classant n'intervient ensuite que pour traiter les demandes de changement de lycée, dans la limite des capacités d'accueil restées disponibles après affectation des élèves montant dans leur lycée d'origine.

Annexe : préconisations complémentaires par famille de métiers

Métiers de la relation client

Les situations professionnelles, les échanges avec divers intervenants, les actions de terrain, les jeux de rôle qui en découlent participent à cette découverte.

En classe de seconde, deux périodes de trois semaines chacune, sont proposées pour les trois spécialités. Sachant que les métiers de l'accueil sont bien souvent présents dans les métiers du commerce et de la vente (par exemple dans la grande distribution), un seul lieu peut permettre d'aborder deux spécialités.

Parcours m@gistère « Transformer la voie professionnelle », « famille de métiers de la relation client »

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique Les activités sont reliées entre elles au sein de processus et d'opérations qui s'enchaînent chronologiquement et qui mobilisent, selon les scénarios, une ou plusieurs des trois spécialités de la famille.

Dans le respect des cinq domaines de compétences communes, les enseignants s'attacheront à la mise en œuvre d'une pédagogie de scénario, à la verbalisation et l'explicitation des activités par les élèves ainsi que l'utilisation d'un simulateur d'entreprise (Progiciel de Gestion Intégré)

Parcours m@gistère « Transformer la voie professionnelle » ; « famille de métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ».

Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

En amont de la réalisation en atelier, les élèves vont travailler sur la partie des compétences communes liées à l'étude et la préparation de la réalisation. Ce travail est mené à partir de projets de construction sous format numérique en modélisation 3D (maquette BIM). La salle est alors organisée en îlots et est équipée de postes informatiques.

La maquette numérique permet de développer, pour une même compétence, des activités différentes en fonction des spécialités de BCP de la famille (gros-œuvre, peinture-revêtement, menuiserie métallique ou aluminium, travaux publics, patrimoine bâti)

Pour la partie réalisation, les élèves découvrent les gestes professionnels de la spécialité de l'établissement. Dans le cas où l'élève pense s'orienter vers une autre spécialité de BCP, il faudra en tenir compte lors du choix de l'entreprise lors de la première PFMP. Un partenariat avec un établissement proposant la spécialité peut également être envisagé.

Parcours m@gistère « Transformer la voie professionnelle » ; « famille de métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics ».

Métiers des industries graphiques et de la communication

La classe de première et de terminale permettra d'aborder ces compétences avec des niveaux de technicité et de complexité plus importants.

Les compétences communes à développer dès la classe de seconde nécessitent de retravailler la progression pédagogique et permettra d'inspirer, de conforter, de modifier les progressions en classe de première et de terminale.

La démarche de projet permet de travailler les compétences communes de la famille de métiers par une approche « spiralaire ». Les élèves se détermineront progressivement vis-à-vis de leur choix d'orientation (découverte des options puis au fur et à mesure de l'année scolaire l'élève conforte son projet). Voir parcours M@gistère.

Métiers hôtellerie-restauration

La classe de seconde famille des métiers Hôtellerie-Restauration prépare des serveurs et des cuisiniers. Pour cela, une adaptation des contenus de formation a été opérée à partir des deux référentiels en vigueur. Il s'est agi en particulier d'identifier les compétences utiles et nécessaires aux emplois visés par ces deux certifications. Cette première année du cursus n'est donc en rien une année de découverte. Elle est d'emblée professionnalisante. Elle entend doter tous les élèves, quelle que soit la spécialité qu'ils choisiront à l'issue de la classe de seconde, d'un socle de compétences utiles et nécessaires pour la poursuite de leur professionnalisation.

L'élève peut ainsi tout au long de la classe de seconde construire son projet et faire un choix étayé entre ces deux spécialités. Par ailleurs, cette montée en compétences des élèves grâce à une meilleure connaissance des deux métiers, constituera à l'issue du parcours un atout supplémentaire pour celles et ceux qui se destineront à préparer un BTS Management en Hôtellerie Restauration. [Site de ressource national de hôtellerie restauration](#) et parcours m@gistère "famille des métiers de l'hôtellerie restauration".

Métiers de l'alimentation

À partir des activités de la boulangerie-pâtisserie, les élèves seront amenés à acquérir une partie des nombreuses compétences professionnelles communes aux trois baccalauréats professionnels de la famille. Pour les identifier, ils s'appuieront notamment sur l'expérience acquise dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel ainsi que sur la partie traiteur.

Ainsi, la nature, l'unicité ou la diversité des lieux de PFMP sera recherchée, en fonction de la maturité du projet professionnel. Parcours m@gistère "famille des métiers de l'alimentation".

Métiers de la beauté et du bien-être

Quels que soient les plateaux techniques (coiffure et/ou esthétique) présents au sein de l'établissement la mise en œuvre de compétences communes au travers d'activités se déroule sur l'un ou l'autre des plateaux techniques. Elle permet, dès la seconde, de professionnaliser les élèves pour l'un des deux métiers. Il n'est pas envisagé, pour un même groupe d'élèves, de travailler la moitié du temps sur le plateau esthétique et l'autre

moitié sur le plateau coiffure. Parcours m@gistère « Transformer la voie professionnelle » ; « famille de métiers de la beauté et du bien-être ».

Métiers de l'aéronautique

Baccalauréat professionnel aéronautique option avionique, option systèmes, option structure et aviation générale.

Cette seconde professionnelle leur permettra de découvrir les différents secteurs de l'aéronautique et de l'aviation générale et d'affirmer leur choix d'orientation. Une organisation destinée à donner le temps et les connaissances nécessaires, tout en se professionnalisant progressivement est proposée. La réalisation de projets permettra de proposer des activités situées aux interfaces des différents métiers. Par exemple, les élèves apprennent à exploiter des documents techniques, préparer et réaliser une intervention, effectuer des contrôles et des inspections ou adapter leur attitude professionnelle, des compétences aussi utiles en aéronautique qu'en aviation générale.

Grâce à l'organisation des activités pratiques en îlots - organisation qui n'est pas seulement structurelle, mais essentiellement pédagogique - et la démarche de projet, les élèves découvrent l'ingénierie concourante si prégnante dans toutes les entreprises. La prise en compte de la complexité du monde qui nous entoure implique d'accoutumer les élèves à ces modalités de travail et de réflexion.

Parcours m@gistère « Transformer la voie professionnelle » ; « famille des métiers de l'aéronautique »

Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment.

Les compétences développées sont communes aux métiers des études du bâtiment (économie de la construction, assistant en architecture) et du géomètre-topographe.

Les activités proposées sont issues de maquettes numériques 3D et sont du domaine des études de la construction, de l'architecture (conception de maquettes 3D, plans d'architecture, calculs de quantité...) et de la topographie (levé de terrain, études cadastrales...).

Les compétences communes acquises en classe de seconde font parties intégrantes des compétences à acquérir pour la spécialité de BCP choisie : TEB (Technicien d'études du bâtiment) et TGT (Technicien Géomètre-Topographe).

Parcours m@gistère « Transformer la voie professionnelle » ; « famille de métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment »

9. Contrôle médical

Orientation et affectation des élèves de 3^{ème} et de 2GT

VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Il n'y a pas de bilan médical à caractère systématique en 3^{ème}.

Les chefs d'établissement devront **saisir les médecins de l'Education nationale dès la fin des conseils de classe du 2^{ème} trimestre** en leur remettant une liste nominative d'élèves dont les familles auront exprimé le choix d'une orientation vers un BAC Professionnel ou un CAP (intentions provisoires).

Les bilans médicaux devront être organisés suffisamment tôt afin de permettre une réelle concertation avec les familles.

Attention: Des vaccinations non obligatoires sont fortement recommandées pour quelques formations : se renseigner auprès des médecins de l'Education nationale.

L'évaluation médicale concerne :

- ✎ Les élèves présentant un trouble invalidant de santé pouvant restreindre leurs choix d'orientation professionnelle,
- ✎ Les élèves reconnus par la CDA-PH en situation de handicap pouvant restreindre leur orientation en filière professionnelle.

Les pièces à fournir pour la composition du dossier médical

✎ La fiche médicale d'aptitude, dûment renseignée par l'établissement (avec l'inscription des vœux validés à l'issue du conseil de classe), sur laquelle le médecin porte un avis :

- « Pas de contre-indication » à l'orientation envisagée : situation qui devra être la plus fréquente ;
- « Contre-indication » sur un ou plusieurs vœux formulés par l'élève ;
- *Formulation* de réserves sur les vœux de l'élève.

Cet avis médical contribue au dispositif d'accompagnement de l'élève dans ses choix d'orientation, notamment en informant le jeune et sa famille des « contraintes » médicales liées à certaines spécialités.

- ✎ La fiche de saisine de la commission médicale.
- ✎ La fiche contre-indications médicales, remplie et signée par la famille.
- ✎ Tout autre document ou courrier susceptible d'éclairer la commission.

La commission départementale (département de l'établissement demandé) pourra être saisie dans les situations présentées ci-dessous afin de solliciter l'octroi d'un bonus lors de l'affectation. Quelles que soient les situations médicales ou de handicap, l'attribution d'un bonus n'est pas systématique.

Le bonus médical ne pourra être attribué que lorsque la situation médicale, et/ou le handicap, restreignent de façon significative le choix des formations professionnelles envisagées par l'élève.

👉 **1^{ère} situation : Mise en évidence d'une contre-indication médicale sur un ou plusieurs vœux**

Il revient au chef d'établissement, ou à son représentant, d'en informer la famille par courrier comprenant la « contre-indication médicale ». Cette information doit être suivie d'une phase de dialogue.

À l'issue de cette phase de dialogue, le chef d'établissement adresse le dossier de l'élève à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, en respectant le calendrier départemental des procédures d'orientation, pour examen par la **commission départementale des cas médicaux**. Il joint les indications médicales utiles à l'étude du dossier rédigées par le médecin de l'Education nationale, ou le médecin qui suit l'élève, sous pli confidentiel cacheté.

La commission pourra, à partir des éléments en sa possession, proposer une bonification sur les vœux pour lesquels il n'existe pas de contre-indication, bonification saisie par les services départementaux de l'éducation nationale et rendant l'affectation prioritaire, sous réserve de places disponibles.

Les familles sont invitées à formuler plusieurs vœux en diversifiant autant que possible les choix et en précisant la formation choisie ainsi que l'établissement souhaité.

👉 **2^e situation : Élèves en situation de handicap :**

Les élèves reconnus en situation de handicap par la CDA-PH doivent faire l'objet d'une attention particulière avec une phase de dialogue et de concertation, bien en amont des dates limites pour la formulation des vœux, et si possible dès la classe de 4^{ème}.

Il semble opportun que le chef d'établissement d'origine prenne contact avec le chef d'établissement d'accueil demandé afin d'envisager la faisabilité du projet.

Le projet d'orientation sera travaillé en Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS), une ou des propositions d'orientation seront rédigées dans le GEVASco et une priorité d'affectation éventuellement proposée dans le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

Le médecin de l'Education nationale ou le médecin de la famille formulera également un avis qui sera joint au dossier adressé à la **commission départementale des cas médicaux** en respectant le calendrier départemental des procédures d'orientation.

Si l'élève en situation de handicap, reconnu par la MDPH est limité dans ses choix d'orientation professionnelle du fait de son handicap et si une phase de concertation a été menée, une priorité pourra être formulée.

Si la réflexion sur l'orientation n'a pas été menée à son terme dans le cadre du handicap, la commission départementale pourra ne pas prendre en compte les vœux.

VERS LA 2^e GT AVEC DÉROGATION DE SECTEUR

➤ Toute **demande de dérogation** pour une 2^e GT motivée pour raisons de santé, doit faire l'objet d'un bilan d'évaluation médicale réalisée par le médecin de l'Education nationale ou le médecin qui suit l'élève. Toute demande devra être accompagnée d'un certificat médical circonstancié, joint sous pli cacheté, à l'attention du médecin de la commission.

➤ Le **chef d'établissement d'origine** fera parvenir à la **commission départementale des cas médicaux** la « fiche de dérogation » ainsi que les conclusions du médecin, en respectant le calendrier académique de l'orientation et de l'affectation.

➤ La **commission départementale des cas médicaux** pourra, au vu des éléments qui lui seront soumis, décider de l'attribution ou non de la bonification prévue à cet effet. Elle sera saisie par le service compétent de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Élèves issus de l'enseignement privé sous contrat et élèves demandant un retour en formation initiale.

Les élèves issus de l'enseignement privé sous contrat souhaitant intégrer l'enseignement public ainsi que les jeunes déposant un dossier de « retour en formation initiale » sont soumis aux mêmes procédures que celles décrites précédemment. En l'absence de médecin de l'Education nationale, il conviendra de solliciter le médecin de famille.

Élèves pris en charge dans le cadre de la MLDS.

Ces élèves sont soumis aux mêmes procédures. Il conviendra donc d'alerter le médecin de l'Education nationale de l'établissement dans lequel se déroule l'action MLDS concernée.

10. Protocole d'affectation des élèves relevant de la MLDS

Public cible : Tous les jeunes suivis dans un dispositif mené par la MLDS et relevant d'une inscription sous le MEF APF, en demande d'affectation.

Procédure :

1 – Les formateurs remplissent pour tous les élèves **la fiche de suivi des intentions d'orientation** (*que vous trouverez en annexe*) (*ne pas oublier de compléter le nom du réseau*). Elle tient lieu de fiche de dialogue avec les responsables légaux et/ou le jeune.

Ils remplissent ensuite le dossier « **Démarche d'orientation MLDS** » (joint en annexe) pour chaque jeune en demande d'affectation en collaboration avec les responsables légaux. Ce dossier doit être accompagné des **grilles d'évaluation** (en annexe) pour les stages d'observation et les stages en entreprises, de la **fiche additive au dossier démarche d'orientation « période d'enseignement d'hybridation** » (joint en annexe) et de tout autre pièce justifiant le projet.

Ce dossier doit être validé par le chef d'établissement d'accueil du dispositif MLDS. La transmission se fait conformément aux circulaires publiées dans chaque département.

2 – Les formateurs MLDS émettent leur avis, les chefs d'établissement et les coordonnateurs MLDS valident la démarche de chaque dossier présenté pour la bonification.

3 – Saisie sur Affelnet des trois évaluations suivantes : **une en français**, **une en mathématiques** et **une évaluation des compétences transversales** à saisir dans le champ « sciences ». Cette dernière évaluation se fait à partir de la grille jointe en *annexe*.

4 – Les formateurs remplissent le bordereau récapitulatif (joint en *annexe*) de tous les jeunes suivis en action et le transmettent à leur coordonnateur de réseaux et à la coordonnatrice académique. Ils sont saisis dans Affelnet qu'ils présentent ou non un dossier de « démarche d'orientation MLDS » pour suivi de cohorte par la DRAIO.

5 – Une commission est réunie pour analyser chaque dossier (dossier « Démarche d'orientation MLDS » [4 pages] joint en annexe et les pièces additives). Les modalités pratiques de ces commissions sont fixées par l'IA-DASEN de chaque département. Ces commissions évalueront les parcours pour une éventuelle valorisation sous la forme d'une bonification dans le cadre de l'affectation.

11. Élèves originaires d'autres académies

Dossier de candidature et affectation des élèves pour un établissement public de l'académie Aix-Marseille :

- **En 2nde GT, 2nde professionnelle (procédure Affelnet)**
- **En 1^{er}e année de CAP, 1^{er}e technologique, 1^{er}e professionnelle (procédure Affelnet)**
- **En 1^{er}e générale et terminale GT (procédure hors Affelnet)**

Les documents nécessaires concernant les procédures sont téléchargeables sur le site www.ac-aix-marseille.fr, rubrique «Orientation-Formation ». **Ils sont remplis sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine.**

Cas général :

- L'affectation de droit en lycée général et technologique ou en lycée professionnel dans l'académie d'Aix-Marseille est conditionnée à un changement de domicile en vue d'une résidence dans l'académie d'Aix-Marseille.
- L'affectation peut être ouverte à des élèves non-résidents en application de conventions interdépartementales prises par les DASEN concernés pour répondre à certaines situations de proximité domicile/établissement par-delà les limites de l'académie d'Aix-Marseille. Ces accords déterminent les établissements d'accueil possibles.
- Les compléments départementaux précisent les modalités techniques d'examen de ces demandes.

Peuvent bénéficier de ces conventions les élèves habitant :

- ✓ Les communes de Vinon/Verdon, Saint-Julien, Ginasservis pour une affectation sur les établissements de la ville de Manosque
- ✓ La commune de St Cyr, qui en plus du lycée Bonaparte de Toulon, sont sectorisés sur un des deux lycées de la Ciotat dans le respect de la répartition des adresses (voir convention), considérant les possibilités d'accueil de ces mêmes lycées.
- ✓ Les communes de Saint-Zacharie et Plan d'Aups pour une affectation sur le lycée de Joliot Curie à Aubagne
- ✓ Les communes de Beaucaire et Vallabrègues pour une affectation sur le lycée Alphonse Daudet à Tarascon
- ✓ Les communes des cantons de Villeneuve, d'Aramon et de Roquemaure et scolarisés dans un collège de Vaucluse pour une affectation en 2GT au lycée Jean Vilar de Villeneuve-les-Avignon

✓ Les communes du canton d'Aramon et de l'agglomération du Grand Avignon (Les Angles, Rochefort du Gard, Saze, Villeneuve-lès-Avignon) pour une affectation en 2nde GT et 1^{er}e STI2D au lycée Philippe de Girard d'Avignon.

✓ En zone limitrophe Drôme-Vaucluse pour une affectation sur le lycée Lucie Aubrac

- Aucune autre demande ne pourra être satisfaite sauf avis exceptionnel de l'IA-DASEN du département demandé

Vers la 2GT, la 2de Pro, la 1re année de CAP - DOCUMENTS À FOURNIR

➤ **Dans tous les cas : Fiche dialogue et dossier d'affectation (fin de 3e ou fin de 2de) de l'académie d'Aix - Marseille** (voir annexes)

➤ Pour tout vœu de Bac pro ou CAP

Fiche médicale d'aptitude (si nécessaire)

➤ Pour un vœu de 2nde GT hors secteur

Fiche de demande de dérogation du secteur à l'entrée en 2de GT

➤ Dans le cas d'un déménagement, un **JUSTIFICATIF** officiel de changement de domicile est à envoyer à la **direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)** du département d'affectation demandé.

Dans les autres cas, se renseigner auprès de la DSDEN du département correspondant au vœu demandé.

➤ **La saisie est effectuée par les établissements d'origine par le biais d'AFFELMAP / Calendrier des affectations (AFFELNET-LYCEE).** Un contrôle sera effectué par la DSDEN d'accueil. Un document concernant l'accès et la saisie des vœux sur le service de saisie simplifiée est transmis sur demande à

ce.draio@region-academique-paca.fr

Sur le niveau 3^{ième}, quelle que soit la modalité utilisée (Téléservice Affectation/Dossier papier), veuillez-vous rapprocher de votre établissement d'origine et des DSDEN d'accueil pour toute demande.

Vers la 1ère Technologique ou la 1ère Professionnelle - DOCUMENTS À FOURNIR

➤ **DOSSIER D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION** (fin de 2de) de l'académie d'Aix-Marseille pour les élèves originaires de 2GT (voir annexes)

➤ **FICHE DE CANDIDATURE** pour les élèves originaires de la voie professionnelle (voir annexe 10-11)

➤ **Dans le cas d'un déménagement**, un JUSTIFICATIF officiel de changement de domicile (Cf. supra).

Dans les autres cas, se renseigner auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département correspondant au vœu demandé.

➤ **SAISIE** : la saisie est effectuée par les établissements d'origine (AFFELNET-LYCEE). Un contrôle sera effectué par la DSDEN d'accueil

➤ **DOSSIER D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION** (fin de 2de) de l'académie d'Aix-Marseille pour les élèves originaires de 2GT (voir annexe 10-4)

Vers la 1ère et la terminale générale et technologique - DOCUMENTS À FOURNIR

➤ **FICHE DE CANDIDATURE** pour une entrée en 1^{ère} Générale ou Terminale GT

➤ Pour une demande sur un lycée hors secteur

Fiche de demande de dérogation du secteur scolaire à l'entrée en 1^{ère} G ou Tale GT

➤ Dans le cas d'un déménagement, un **JUSTIFICATIF** officiel de changement de domicile.

Dans les autres cas, se renseigner auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département correspondant au vœu demandé.

TRANSMISSION DES DOSSIERS

➤ **TRANSMISSION DU DOSSIER** : l'ensemble du dossier est à envoyer à la direction des services départementaux de l'éducation nationale correspondant au vœu n°1.

➤ **DATE LIMITE** de saisie et de réception du dossier à la direction des services départementaux de l'éducation nationale correspondant au vœu n°1 : pour le mercredi 09 juin

DSDEN 04 3 Avenue du Plantas 04004 DIGNE ce.pveve04@ac-aix-marseille.fr

DSDEN 05 12 Avenue Maréchal Foch BP1001-05010 GAP cedex ce.iio05@ac-aix-marseille.fr

DSDEN 13 28 Bd Charles Nedelec 13231 MARSEILLE cedex ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr

DSDEN 84 49 rue Thiers 84077 AVIGNON pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr

Dossiers

D-1 Dossier d'affectation fin de 3^e Rentrée scolaire 2021

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

N° U.A.I. |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom du collège : Ville :

NOM et prénom de l'élève.....

NOM (parents ou représentant légal).....

N° identifiant élève |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Sexe : F G

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Actuel doublant

Adresse : Ville.....


Code postal : Tél.:/.....

Classe : 3e générale |_| 3e prépa-métiers |_| ou autres :

LV1..... LV2

À l'issue du conseil de classe du 3^e trimestre :

- si la famille accepte la décision du conseil de classe, elle remplit le tableau A VOEUX DÉFINITIFS D'AFFECTATION,
- **si la famille fait appel : sans attendre les résultats de la commission d'appel, il est indispensable qu'elle remplisse le tableau A et le tableau B**, le tableau B correspondant à des vœux de précaution en 2de professionnelle, CAP ou maintien au cas où la commission d'appel entérine la décision du conseil de classe.


 **Pour tout vœu vers un lycée privé sous contrat, la famille doit prendre contact dès le second trimestre avec l'établissement envisagé.** La plupart des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels privés de l'académie participent à la procédure commune d'affectation (pour les 2de GT, 2de pro, 1re année de CAP). Les vœux correspondants doivent être formulés dans les tableaux A, et B selon les cas. La famille doit préciser dans quel ordre elle souhaite inscrire ce ou ces vœux vers le privé. Cet ordre des vœux doit être respecté lors de la saisie informatique.

Remarque :

- ✚ *Si vous demandez une 2de à recrutement particulier et que votre enfant a réussi les tests de positionnement, faites-la figurer en vœu n° 1*
- ✚ *Pour tout vœu 2de GT hors secteur, renseignez une fiche « demande de dérogation de secteur scolaire à l'entrée en 2de GT »*
- ✚ *L'obtention d'une place en internat n'est pas garantie. Elle dépend des conditions propres à chaque établissement, notamment de ses capacités d'hébergement. C'est au moment de l'inscription définitive dans le lycée d'accueil que la décision sera prise par le chef d'établissement. Veuillez prendre contact avec le lycée pour connaître les modalités d'organisation et d'inscription.*
- ✚ *L'obtention d'une place en « internat de la réussite » est décidée dans le cadre d'une commission départementale. Se renseigner sur la procédure auprès de votre établissement d'origine.*

Tableau A Vœux définitifs d'affectation

À renseigner par la famille après avoir eu connaissance de la décision d'orientation du chef d'établissement.

 Il est possible d'émettre jusqu'à 10 vœux d'affectation dans l'académie et 5 hors académie (sous statut scolaire et/ou en apprentissage – établissements publics et/ou privés sous contrat).

❖ 10 vœux pour l'académie

Vœu	Spécialités (*) ou famille de métiers de 2 nd e Bac Pro 1 ^{re} année de CAP	Enseignements optionnels (*) à titre d'information (pour 2 ^{de} générale et technologique)		Lycée demandé			Code Vœu (**)
				Établissement	Langues souhaitées		
					LVA	LVB	
Vœu 1							
Vœu 2							
Vœu 3							
Vœu 4							
Vœu 5							
Vœu 6							
Vœu 7							
Vœu 8							
Vœu 9							
Vœu 10							

❖ 5 vœux pour autres académies

Vœu	Spécialités (*) ou famille de métiers de 2 nd e Bac Pro 1 ^{re} année de CAP	Enseignements optionnels (*) à titre d'information (pour 2 ^{de} générale et technologique)		Lycée demandé			Code Vœu (**)
				Établissement, Académie	Langues souhaitées		
					LVA	LVB	
Vœu 1							
Vœu 2							
Vœu 3							
Vœu 4							
Vœu 5							

Tableau B Vœux de précaution

À renseigner impérativement par la famille **faisant appel**, pour le cas où la décision de la commission serait défavorable.

	2de professionnelle 1re année CAP Maintien en classe de 3e	Spécialité (pour Bac pro ou CAP) (*)	Lycée demandé			Code Vœu (**)
			Établissement	LVA	LVB	
Vœu 1						
Vœu 2						
Vœu 3						
Vœu 4						
Vœu 5						
Vœu 6						
Vœu 7						
Vœu 8						
Vœu 9						
Vœu 10						

A.....le.....

Signature(s) du(es) représentant(s) légal(aux) de l'élève

(*) y compris pour l'enseignement agricole

(**) à compléter par l'établissement

Note d'information aux familles - Affectation fin de 3^{ème} - Juin 2021

Au 3^e trimestre ou 2nd semestre, la famille doit renseigner le dossier d'affectation permettant de préciser les vœux d'orientation formulés plus tôt dans l'année.

L'affectation dans la voie professionnelle (non sectorisée) ou dans la voie générale et technologique est une phase importante qui nécessite les efforts de tous. Elle est préparée au moyen de l'application informatique « AFFELNET Lycée ».

Cette application apporte une aide essentielle pour la préparation de l'affectation en permettant :

- D'assurer le respect de règles d'équité fondées sur l'évaluation des élèves,
- De pouvoir rendre compte aux familles des décisions de classement, selon un calcul objectif de barème,
- De prendre en compte simultanément tous les vœux exprimés par les élèves.

Les procédures **académiques** d'affectation traduisent les priorités du projet académique. Dans le respect de ce cadre général, l'affectation est, par délégation du recteur, de la responsabilité de l'IA-DASEN (inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale) de chaque département.

SECTORISATION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (2nde GT) ET DEMANDE DE DÉROGATION


➤ **L'affectation en 2de GT publique** se fait dans le cadre de la sectorisation des lycées.

Les familles qui souhaitent une affectation dans un autre lycée que celui de leur secteur géographique doivent formuler une **demande de dérogation** sur la fiche dédiée (se renseigner auprès de votre établissement). L'affectation se fera sous réserve de places laissées vacantes par les élèves du secteur. La liste des critères de priorité pour obtenir une dérogation est fixée nationalement.

A noter : les 2de GT en établissements agricoles publiques (avec l'enseignement optionnel EATDD) ne sont pas sectorisées. Il ne nécessite pas une demande de dérogation.

➤ **Pour les 2de en établissement privé sous contrat, la famille doit prendre contact avec le lycée** et faire figurer ses vœux vers le privé dans la fiche de vœux d'affectation.

➤ **Secondes à recrutement particulier et non sectorisées** (internationale, bi nationale, Science et techniques du théâtre de la musique et de la danse) : elles ne font pas l'objet de demandes de dérogation. L'entrée dans ces 2des se fait sous condition de réussite aux tests de sélection.

 En cas de **problème médical ou handicap**, il convient de se rapprocher du médecin scolaire qui constituera un dossier. Il sera examiné en commission médicale départementale pour l'attribution éventuelle d'une priorité d'affectation.

L'INSCRIPTION

Lorsque vous recevrez la notification d'affectation, il sera impératif de procéder à l'inscription de votre enfant dans les délais qui vous seront communiqués par l'établissement d'accueil.

POUR VOUS AIDER

Vos interlocuteurs

Le professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale ou tout autre membre de l'équipe éducative. Dans certains cas, le chef d'établissement peut également être sollicité.

Vous trouverez des informations :

- Sur le site de l'ONISEP www.onisep.fr
- au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) ou au Centre de Documentation et d'Information du collège (CDI).

D-2 Dossier d'affectation fin de 2nde GT Rentrée scolaire 2021

ÉTABLISSEMENT

.....
.....
.....
Téléphone: Mél:

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe:
Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....
Représentant(s) légal(aux) : Classe fréquentée :

VŒUX DÉFINITIFS D'AFFECTATION

À renseigner après avoir eu connaissance de la décision d'orientation. Reportez-vous à la « note aux familles ».

Tableau A : à compléter pour émettre des vœux de 1^{ère} Générale, Technologique ou professionnelle dans différents lycées de notre académie ou pour d'autres académies

- **10 vœux maximum dans l'académie, 1^{re} générale, technologique et voie professionnelle compris. 5 vœux supplémentaires possible vers une autre académie.**

Tableau B : à compléter, par précaution, si vous faites appel de la décision du chef d'établissement. En effet les vœux formulés tardivement ne peuvent pas être pris en compte dans la première phase d'affectation et l'élève ne pourrait postuler que sur les places demeurées vacantes.

Nom :

Prénom :

Classe :

Tableau A : pour une classe de 1^{re} générale ou technologique, il est désormais possible d'émettre jusqu'à 10 vœux d'affectation dans l'académie et 5 hors académie (sous statut scolaire et/ou en apprentissage – établissements publics et/ou privés sous contrat). **Attention, toutes les combinaisons ne sont pas toujours possibles en lycée. Les enseignements peuvent être organisés en portails, veuillez-vous référer aux informations des établissements demandés.**

❖ 10 vœux pour l'académie

	1 ^{re} Gen (hors affelnet)* 1 ^{re} Techno* 1 ^{re} pro* 2 ^{de} pro* 1 ^{re} année CAP*	Enseignements de 1 ^{ière} générale Enseignement spécifique de 1 ^{re} STL Spécialité de la voie professionnelle	Statut	Etablissement	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 6			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 7			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 8			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 9			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 10			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

❖ 5 vœux pour autres académies

	1 ^{re} Gen (hors affelnet)* 1 ^{re} Techno* 1 ^{re} pro* 2 ^{de} pro* 1 ^{re} année CAP*	Enseignements de 1 ^{ière} générale Enseignement spécifique de 1 ^{re} STL Spécialité de la voie professionnelle	Statut	Etablissement Académie	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

(*) y compris pour l'enseignement agricole

(**) à compléter par l'établissement

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Tableau B - Vœux de précaution : À renseigner par les familles **faisant appel**, pour le cas où la décision de la commission serait défavorable.

	1 ^{re} Techno* 1 ^{re} pro* 2 ^{de} pro* 1 ^{re} année CAP* Ou maintien le cas échéant	Spécialité (*) <i>Préciser 1^{re} Pro, 2^{de} Pro, ou 1^{re} CAP</i>	Statut	Établissement	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 6			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 7			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 8			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 9			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 10			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

(*) y compris pour l'enseignement agricole

(**) à compléter par l'établissement

Tableau C - Redoublement ou maintien en 2d GT

	Enseignements optionnels (*) - à titre indicatif - (Pour redoublement 2de)			Lycée demandé			Code Vœu (**)
				Établissement	Langues souhaitées		
					LVA	LVB	
Vœu 1							
Vœu 2							
Vœu 3							
Vœu 4							
Vœu 5							
Vœu 6							
Vœu 7							
Vœu 8							
Vœu 9							
Vœu 10							

(*) y compris pour l'enseignement agricole

(**) à compléter par l'établissement

A.....le.....

Signature(s) du(es) représentant(s) légal(aux) de l'élève

Note d'information aux familles - Affectation fin de 2de GT - Juin 2021

Au 3e trimestre, la famille doit renseigner la fiche de vœux d'affectation permettant de préciser les vœux d'orientation formulés plus tôt dans l'année :

- ∨ Le choix d'une série de 1re n'est pas dépendant des enseignements optionnels suivis en 2de.
- ∨ **Les élèves qui souhaitent une orientation en 1re technologique doivent participer à la procédure AFFELNET- lycée (y compris dans le même établissement)**
- ∨ **Pour la 1^{re} générale** se renseigner auprès du chef d'établissement ou du professeur principal.

Les séries de 1res sont :

→ après la seconde générale et technologique :

1re Générale (3 enseignements de spécialités à choisir)

STI2D sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STD2A sciences et technologies du design et des arts appliqués

STL sciences et technologies de laboratoire (1 enseignement spécifique à choisir)

STMG sciences et technologies du management et de la gestion

ST2S sciences et technologies de la santé et du social

STAV sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (en lycée agricole)

STHR sciences et technologie de l'hôtellerie et la restauration

1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

→ après la seconde spécifique, la classe de 1re puis terminale correspondante

S2TMD Sciences et techniques du théâtre de la musique et de la danse

Pour le choix d'une réorientation vers la voie professionnelle :

- ∨ Il est possible d'envisager une réorientation vers la voie professionnelle
 - *Vers la 1re professionnelle (correspondant à la 2e année d'un Bac professionnel en 3 ans)*
 - *Vers la 2de professionnelle (correspondant à la 1re année d'un Bac professionnel en 3 ans)*
 - *Vers la 1re année de CAP.*
- ∨ Cependant, les élèves issus de 2de GT ne sont pas prioritaires.

Dans le cas du redoublement ou du maintien en seconde :

↳ **Le recours à la procédure AFFELNET- lycée est nécessaire.**

En cas de maintien en classe de 2de, les familles qui souhaitent une affectation dans un autre lycée que celui de leur secteur doivent formuler une demande de dérogation. Se renseigner auprès du chef d'établissement de l'établissement d'origine ou du professeur principal.

L'affectation, par délégation du recteur est de la compétence de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA DASEN), assisté d'une commission départementale d'affectation.

ATTENTION : Pour tout vœu d'affectation en 2de pro, 1re année de CAP, pour le maintien ou le redoublement en classe de 2de GT dans **un lycée privé sous contrat, la famille doit prendre contact dès le second trimestre avec l'établissement envisagé.** La plupart des lycées et lycées professionnels de l'académie participent à la procédure commune, les vœux correspondants doivent ensuite être formulés dans les tableaux de vœux. La famille doit alors préciser dans quel ordre elle souhaite inscrire ce ou ces vœux vers le privé. Cet ordre des vœux doit être respecté lors de la saisie informatique.

A NOTER : L'obtention d'une place en internat de la réussite répond à d'autres modalités.

L'obtention d'une **place en internat** n'est pas automatique. Elle dépend des conditions propres à chaque établissement, notamment de ses capacités d'hébergement. C'est au moment de l'inscription définitive dans le lycée d'accueil que la décision sera prise par le chef d'établissement.

L'INSCRIPTION

Lorsque vous recevrez la notification d'affectation, il sera impératif de procéder à l'inscription de votre enfant dans les délais qui vous seront communiqués par l'établissement d'accueil.

POUR VOUS AIDER

Vos interlocuteurs :

Le professeur principal, la/le psychologue de l'éducation nationale ou tout autre membre de l'équipe éducative.

Dans certains cas, le chef d'établissement peut également être sollicité.

Vous trouverez des informations complémentaires :

↳ Sur le site de l'ONISEP : www.onisep.fr

↳ Sur les publications de l'ONISEP que vous pouvez consulter au centre d'information et d'orientation (CIO) ou au centre de documentation et d'information du lycée (CDI).

D-3 Demande de dérogation de secteur scolaire – Entrée en 2^{nde} GT

Fiche à remplir par la famille et à remettre, dûment complétée, au chef d'établissement fréquenté qui assure la saisie dans Affelnet et conserve la fiche et les justificatifs.

Attention : une dérogation demandée ne préjuge pas de l'affectation correspondante. L'affectation des dérogataires se fera en fonction des places disponibles.

Nom établissement :		Ville :	
NOM et PRÉNOM de l'élève :		Sexe : <input type="checkbox"/> F - <input type="checkbox"/> G	
Nom du représentant légal:.....		Né(e) le : _ _ _ _ _ _ _ _	
Adresse :			
Code Postal : _ _ _ _ _		Ville :	
Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		Classe actuelle :	

Cocher la case qui convient : (à compléter par la famille)

Élève souffrant d'un handicap

Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé

Élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux

Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé (e) dans l'établissement demandé

Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité

Élève souhaitant suivre un parcours scolaire particulier : *cela concerne les demandes pour une LV3 rare (allemand 3, hébreu 3, arabe 3, japonais 3, portugais 3, russe 3, chinois 3) non proposée dans leur lycée de secteur.*

Convenances personnelles

Les familles ont la possibilité d'indiquer plusieurs motifs (par exemple boursier et rapprochement de fratrie), le traitement des dérogations prenant en compte pour chaque élève un ou plusieurs de ces critères.

À remplir par l'établissement d'origine

Établissement de secteur	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Établissement demandé	<input style="width: 100%;" type="text"/>

Nom				Prénom			
2nde GT ou 2nde Spécifique	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (non obligatoire – maximum 2)			ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ		LVA	
Vœu 1							
Vœu 2							

Important

*Pour une **demande d'orientation en 2nde GT** : le dernier vœu exprimé doit porter sur une 2de dans l'établissement de secteur.*

MOTIFS PRÉCIS DE LA (OU DES) DEMANDE(S) : (à remplir par la famille)	
<i>Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur</i>	
LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES FOURNIES : <i>Vérfié par le chef d'établissement d'origine</i> Cachet, Date et Signature du chef d'établissement	AVIS

D-4 Dossier de candidature ou de demande de dérogation de secteur scolaire – entrée en 1^{ière} générale

Fiche à remplir par la famille et à remettre, dûment complétée, au chef d'établissement fréquenté.
ATTENTION : L'affectation correspondante sera réalisée en fonction des places disponibles.

Nom établissement :	Ville :
NOM et PRÉNOM de l'élève :	
Sexe : <input type="checkbox"/> F - <input type="checkbox"/> G Né(e) le : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
Nom du représentant légal :	
Adresse :	
Code Postal : _ _ _ _ _ _	Ville :
Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Classe actuelle :

CRITERES POUR LES DEMANDES DE DEROGATION

Cocher la case qui convient : (à compléter par la famille)

- Élève en situation de handicap (joindre avis de la Commission des Droits et de l'Autonomie – CDAPH)
- Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (**joindre un certificat médical**)
- Élève boursier
- Frère ou sœur scolarisé dans l'établissement sollicité (**joindre un certificat de scolarité de l'élève**)
- Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité (**joindre un justificatif de domicile**)
- Elève souhaitant suivre un parcours scolaire particulier (enseignement de spécialité non présent dans l'établissement d'origine et non mutualisé dans le réseau)
- Convenances personnelles (**joindre courrier explicatif**)

Les familles ont la possibilité d'indiquer plusieurs motifs (par exemple boursier et rapprochement de fratrie), le traitement des dérogations prenant en compte pour chaque élève un ou plusieurs de ces critères.

Établissement d'origine

Établissement demandé

Nom : Prénom :				
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS			ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ	LVA et LVB
1	2	3		

MOTIFS PRÉCIS DE LA DEMANDE : (à remplir par la famille)

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
FOURNIES :**

Vérifié par le chef d'établissement d'origine

Dates Cachet, Signature du chef d'établissement

AVIS

Décision de l'IA DASEN

D-5 Dossier d'affectation en Terminale Générale et Technologique 2021

Dossier à instruire **uniquement** pour les élèves qui demandent **un changement d'établissement en terminale Générale ou Technologique**.

Nom établissement : Ville :

NOM et PRENOM de l'élève : Sexe : F - G

Nom du représentant légal : Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse actuelle:

.....
Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone 1 : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone 2 : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Classe actuelle : LV1 : LV2 : Lycée :

Future adresse dans les Bouches du Rhône (renseigner en cas de déménagement) :

.....
Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Lycée de secteur correspondant à cette adresse : se renseigner sur le site internet de la Direction des Services Départementaux des Bouches du Rhône : rubrique « vie de l'élève » - « la sectorisation ».

	TERMINALE DEMANDEE (OPTION LV...)	ETABLISSEMENT DEMANDE	LV1
Vœu 1			
Vœu 2			

En cas de demande de dérogation au lycée de secteur, quel en est le motif :

- Handicap - Problème médical (joindre les justificatifs – le dossier sera transmis en commission médicale)
- Terminale qui n'existe pas dans le lycée de secteur
- Autres (joindre les justificatifs) :

.....
.....

Nom :Prénom :

Procédure et calendrier :

Ce dossier complété doit être transmis au lycée demandé en vœu 1.

Suites données :

Chaque établissement d'accueil, en fonction des places laissées vacantes après la montée pédagogique interne, inscrit les élèves extérieurs **dans le strict respect des priorités suivantes :**

Les différents cas de figure et les priorités :

1. Elèves de 1^{ère} GT qui emménagent sur le secteur (pièces justificatives requises) – élèves de 1^{ère} et de Terminale GT présentant un handicap et/ou nécessitant un suivi médical de proximité (avis du médecin).
2. Elèves doublants de terminale GT suite échec au Bac, qui emménagent sur le secteur,
3. Autres demandes.

Les élèves hors académie suivent la même procédure.

Synthèse des pièces jointes au dossier :

-
-
-

Date et signature du chef d'établissement d'origine

Date et signature des parents d'élèves ou
du responsable légal

Le / / 2021

Le / / 2021

Chaque établissement d'accueil transmet à la Division des élèves de la DSDEN les dossiers des élèves qu'il n'a pas pu inscrire.

Motif de la non inscription :

.....
.....

Date et signature du chef d'établissement d'accueil :

Le / / 2021

Selon besoins et en fonction de la situation sanitaire, une commission départementale de post affectation en 1^{ère} et Terminale GT se réunira à l'issue des résultats au bac, pour les élèves qui n'ont pas eu de proposition d'inscription dans le cadre de la procédure décrite ci-dessus.

D-6 Affectation en 1^{re} technologique ou professionnelle pour les élèves originaires de la voie professionnelle

N° identifiant élève <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 150px; height: 20px; vertical-align: middle;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>																				Cachet établissement d'origine Code Établissement <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 100px; height: 20px; vertical-align: middle;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>										
NOM Prénom : Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Date de naissance..... Nom, prénom du représentant légal de l'élève..... Adresse N°.....Rue..... Code postal.....Commune : Téléphone(s) :/.....																														

FORMATION SUIVIE EN 2020-2021 (préciser la spécialité) (*) <input type="checkbox"/> Seconde professionnelle : <input type="checkbox"/> Première professionnelle : <input type="checkbox"/> Terminale CAP : <input type="checkbox"/> Autres cas : <input type="checkbox"/> LVA : LVB : Options :	Code MEF de la formation suivie actuellement : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 100%; height: 20px;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table> Actuel redoublant : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON										

VŒUX FORMULÉS PAR L'ÉLÈVE													
Ordre des Vœux	1 ^{ère} Techno 1 ^{ère} Pro	Série ou spécialité demandée	Lycée demandé	Codes vœux					Régime				
									Ext	½ P	Int		
1													
2													
3													

Date et Signature du représentant légal de l'élève :

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT POUR LA SAISIE DES VŒUX

DOSSIER MÉDICAL

OUI NON

RÉSULTATS SCOLAIRES

Disciplines	Français	Maths	Histoire et géographie	Langues vivantes (Moyenne LVA et LVB)	Education Physique et Sportive	Arts	Sciences et technologie (Moyenne des deux)	Enseignements professionnels (moyenne enseignements théoriques, pratiques et stages en entreprise)
Moyenne des évaluations de l'année en cours								

Date et signature du chef d'établissement :

D-7 Affectation en 1^{re} professionnelle pour les élèves originaires d'une seconde professionnelle famille de métiers ou d'une seconde professionnelle commune

<p>N° identifiant élève <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center; width: 300px; height: 40px;"><tr><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td><td style="width: 25px; height: 25px;"></td></tr></table></p> <p>NOM..... Prénom :</p> <p>Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Date de naissance.....</p> <p>Nom, prénom du représentant légal de l'élève.....</p> <p>Adresse N°.....Rue.....</p> <p>Code postal.....Commune :</p> <p>Téléphone(s) :/.....</p>																					<p><i>Cachet établissement d'origine</i></p> <p>Code Établissement</p> <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center; width: 150px; height: 30px;"><tr><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td></tr></table>																				

<p>FORMATION SUIVIE EN 2019-2020 (préciser la spécialité) (*)</p> <p>Seconde professionnelle :</p> <p>LVA : LVB : Options :</p>	<p>Code MEF de la formation suivie actuellement :</p> <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center; width: 150px; height: 30px;"><tr><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td></tr></table> <p>Actuel redoublant :</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>																				

VŒUX FORMULÉS PAR L'ÉLÈVE POUR UNE AFFECTATION EN 1^{ère} PROFESSIONNELLE DANS LE MÊME ÉTABLISSEMENT (affectation de droit sur l'une ou l'autre des spécialités) ou dans un établissement différent si la spécialité professionnelle de première n'est pas disponible sur place. Dans ce dernier cas, cette affectation n'est pas de droit.

Ordre des Vœux	1 ^{ère} Professionnelle	spécialité demandée	Codes vœux										Régime					
			1		1		1		1		1		Ext	½ P	Int			
1							1	1										
2							1	1										
3							1	1										
4							1	1										

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT POUR LA SAISIE DES VŒUX

AVIS MOTIVE DU CONSEIL DE CLASSE : (*motivation, perspective de réussite*)

.....
.....
.....

**AVIS DU CONSEIL DE CLASSE
handicap**

DOSSIER MÉDICAL ou relatif au

Date et Signature du représentant légal de l'élève :

	Favorable	Réservé
1 ^{er} vœu		
2 ^e vœu		
3 ^e vœu		

<input type="checkbox"/> OUI
<input type="checkbox"/> NON

Date et signature du chef d'établissement :

D-8 Dossier Médical

D-8 1 FICHE MÉDICALE D'APTITUDE

Cette fiche doit être remplie en 3 exemplaires

- Un pour le médecin de l'Education nationale
- Un pour le dossier
- Un remis à la famille en vue de l'inscription dans l'établissement d'accueil

<i>Cachet de l'établissement</i>	ÉLÈVE	ORIENTATION ENVISAGÉE Technologique ou Professionnelle	
	Nom :	Vœu 1	
	Prénom :		
	Date de naissance :	Vœu 2	
Age <input type="text"/> <input type="text"/> ans <input type="text"/> <input type="text"/> mois			
	Classe actuelle :	Vœu 3	

Je, soussigné(e), docteur :

Certifie avoir examiné l'élève identifié(e) ci-dessus et déclare* :

- Qu'il n'y a pas de « contre-indication absolue » à l'orientation envisagée pour les vœux** (entourer le n° du ou des vœux concernés) **V 1 V 2 V 3**
- Qu'il y a « contre-indication absolue » à l'orientation envisagée pour les vœux** (entourer le n° du ou des vœux concernés) **V 1 V 2 V 3**
- Formuler des réserves sur les vœux**
(Entourer le n° du ou des vœux concernés) **V 1 V 2 V 3**

(*) cocher la mention utile

Remarques du médecin :

.....
.....
.....
.....

Fait à

.....

Cachet et signature du médecin de l'éducation nationale ou du médecin de famille.

D-8 2 CONTRE-INDICATION MÉDICALE VERS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

À utiliser dans le cas de mise en évidence d'une contre-indication médicale sur un ou plusieurs vœux

Nom de l'élève :
Prénom :
Date de naissance :
Classe :

<i>Cachet de l'établissement</i>

Votre enfant présente une contre-indication médicale absolue relativement à l'orientation professionnelle choisie (préciser ci-dessous le ou les vœux faisant l'objet de la contre-indication)

.....
.....
.....
.....

Date et signature du médecin de l'Education nationale

Réponse de la famille

(*) J'accepte de modifier les vœux et je choisis.

.....
.....

Je n'accepte pas de changer les vœux, mais j'ai pris connaissance de la contre-indication qui peut avoir des retentissements sur la vie professionnelle de mon enfant (*).

Date et signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève

(*) Cocher la mention utile

D-8 3 FICHE DE SAISINE DE LA COMMISSION MEDICALE

Document à renseigner par le médecin de l'Education nationale.

Dans le cas d'une saisine de la commission départementale des cas médicaux, joindre à cette fiche une copie de la fiche médicale d'aptitude.

Nom de l'élève :
Prénom :
Date de naissance :
Classe :

<i>Cachet de l'établissement</i>

MOTIF DE LA DEMANDE D'EXAMEN DU DOSSIER :

- Contre-indication absolue * :**
 - Sur 1 ou plusieurs vœux (les préciser)
 - Sur la totalité des vœux

- La famille :**
 - Maintient ses vœux
 - Accepte de modifier ses vœux (les préciser)

- Élève en situation de handicap ou atteint de maladie grave**
- Demande de dérogation de secteur à l'entrée en 2de GT pour raisons médicales**

Avis du médecin:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Pièces jointes :** oui, lesquelles :
- non

Date, cachet et signature du médecin de l'EN

() cocher la mention utile*

D-9 1 Fiche de suivi des intentions d'orientation À l'issue des actions de la MLDS

RESEAU Etablissement support de l'action.....

NOM et Prénom de l'élève :

Numéro d'identification de l'élève :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ACTION DAQ :

Date de naissance : Sexe : fille garçon

Adresse :

Code postal : VILLE :

ELEVE : Mail

Représentant légal 1 : Mail

Représentant légal 2 : Mail

Autre (préciser lien) : Mail

DEMANDE de l'élève et sa famille : Souhais pour la rentrée prochaine

Plusieurs choix sont possibles

(Cochez obligatoirement les cases rouges) :

En sept 2021, souhaitez-vous un retour en formation initiale dans un LP, LGT (LYCEE PRO, MFR, LEA, LP Agricole) : NON OUI
Peut-être

Intitulé de la FORMATION (ex : CAP ou Bac Pro ...)	ETABLISSEMENT (NOM – VILLE)

Après le DAQ, souhaitez-vous signer un **CONTRAT D'APPRENTISSAGE avec une ENTREPRISE**
et suivre la formation dans un **CFA (CENTRE de FORMATION des APPRENTIS)** : NON OUI Peut-être

Intitulé de la FORMATION (ex : CAP ou Bac Pro ...)	LP, CFA (NOM – VILLE)

ENTREPRISES : qui peuvent vous accueillir en stage, en vue de la signature d'un CA (contrat d'apprentissage) :

--

Après le DAQ, souhaitez-vous un autre type de formation ou un accompagnement MISSION LOCALE : NON OUI Peut-être

Quel domaine de FORMATION (Ex : aide-soignante, vente, paysagiste...)	Etes-vous déjà inscrite à la Mission Locale ? (Précisez : VILLE + nom du CONSEILLER)

Votre expérience : **STAGES** effectués **EN RAPPORT AVEC VOTRE PROJET** :

Date, DUREE	Domaine d'activité	Nom entreprise, association	VILLE

À, le

Signature de l'élève :

Signature représentant(s) légal(aux) :

**FICHE DE SUIVI DES INTENTIONS DE VŒUX
À l'issue des actions de la MLDS**

RESEAU

NOM, Prénom de l'élève :

AUTRES PROJETS DE L'ELEVE :

Vos questions :

Proposition de l'équipe pédagogique (cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation) :

- 1^{ère} année de CAP
- 2nde PRO
- AUTRE :

À....., le Signature du formateur :

**REPONSE DE LA FAMILLE : nous avons bien pris connaissance de la réponse de l'équipe
pédagogique :**

À....., le Signature de l'élève : Signature représentant(s) légal(aux) :

D-9 2 Démarche d'orientation MLDS (DAQ / pôle EANA)

N° U.A.I.	Nom de l'établissement actuel
NOM et prénom de l'élève.....	
NOM (parents ou représentant légal)	
N° identifiant élève	Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Date de naissance	
Adresse : Ville.....	
Code postal..... Tel.....	
Domicile..... mobile.....	
Scolarité antérieure (dernière formation suivie) :	

L'objectif de cette démarche est de **conduire chaque élève vers la solution d'orientation la plus adaptée** à ses motivations, ses compétences.

Mini-Stages en établissement de formation

	Établissement d'accueil	Domaine correspondant au champ professionnel ou périodes d'alternances		Niveau d'implication et de motivation (*)	
		Oui	Non	-	+
Stage 1 Du..... au.....					
Stage 2 Du..... ... au.....					
Stage 3 Du..... au.....					

(*) Cette évaluation est obtenue à partir des **éléments de bilan recueillis lors du suivi du stage**. Elle est élaborée conjointement par le formateur en charge du suivi de l'élève et le référent de l'établissement de formation.

COPIE DE LA GRILLE D'EVALUATION A JOINDRE

NOM : Prénom :

Stages en entreprise

	Entreprise (nom et adresse)	Formations correspondant au champ professionnel ou périodes d'alternances		Niveau d'implication et de motivation (*)	
		Oui	Non	-	+
Stage 1 Du..... au.....					
Stage 2 Du..... au.....					
Stage 3 Du..... au.....					

(*) Cette évaluation est obtenue à partir des **éléments de bilan recueillis lors du suivi du stage**. Elle est élaborée conjointement par le formateur en charge du suivi de l'élève et le référent ou tuteur en entreprise.

COPIE DE LA GRILLE D'EVALUATION A JOINDRE

Autres démarches : visite en CFA / entretien avec le Psychologue de l'Education Nationale / consultation documentaire au CIO ou en établissement / participation à des forums ou salons des formations et métiers / participation à des ateliers sur le projet de formation ...

Démarches - activités	Date	Lieu	Personnes ou professionnels rencontrés	Bilan

Bilan de la démarche d'orientation

<u>Avis du formateur</u>	
.....	
.....	
.....	
.....	
Le chef d'établissement support de l'action connaissance le..... Cachet et signature l'élève	Vu et pris Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de

NOM : **Prénom:**

A F F E C T A T I O N
VŒUX D'AFFECTION

Précisez vos choix dans le tableau ci-dessous

	Spécialité	Établissement
Vœu 1		
Vœu 2		
Vœu 3		

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève

Avis et signature du coordonnateur MLDS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Date et signature du coordonnateur MLDS
d'établissement*

Date et signature du chef

À.....

*Vu et pris connaissance le :
Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève*

NOM : **Prénom :**

VŒUX DÉFINITIFS D'AFFECTATION EN LYCÉE

Ces vœux seront saisis dans Affelnet

	Spécialité	Établissement public / privé (à préciser)
Vœu 1		
Vœu 2		
Vœu 3		

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève

AVIS DÉFINITIF DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE REGULATION

Ces avis, portés pour chacun des vœux de formation, seront saisis dans AFFELNET ou soumis à une commission : se renseigner auprès des DSDEN

	Favorable	Non Favorable	Commentaires
Vœu 1			
Vœu 2			
Vœu 3			

Date et signature du représentant de l'IA-DASEN

D-9 3 Grille d'évaluation des compétences transversales

A RENSEIGNER DANS LE CHAMP "SCIENCES" DANS L'APPLICATION AFFELNET

Chaque item est évalué sur 1 point.

1 - Implication dans l'espace scolaire	
Assiduité	
Ponctualité	
Respect des règles de vie scolaire	
Attitude face aux enseignements scolaires	
Total 1	
2 - Implication dans la réflexion autour de l'orientation	
Connaissance des voies de formation en LP, en lycées, en CFA	
Connaissance des spécialités en CAP et en Bac Pro dans l'académie ou le département	
Curiosité / intérêt pour des spécialités de CAP	
Compréhension de l'organisation des enseignements (matières générales, professionnelles, PFMP, évaluation/diplôme..)	
Participation à des journées d'intégration en classe (niveau et filière envisagée)	
Participation aux journées « portes ouvertes » en lycées ou CFA	
Rencontres avec les psychologues de l'Education Nationale	
Participation à des manifestations locales autour de l'orientation (Métierama à Marseille par exemple)	
Argumenter les choix exprimés en matière de vœux d'affectation	
Cohérence du projet en lien avec l'orientation choisie	
Total 2	
3 - Implication dans les stages en LP ou en entreprise	
Ponctualité, respect des consignes	
Participation active en stage	
Décrire des activités professionnelles	
Curiosité face aux situations de travail observées ou réalisées	
Relation adaptée avec les personnels, le tuteur de stage	
Auto-évaluation de l'intérêt portée au métier découvert en stage, à l'implication fournie	
Total 3	
Note obtenue (somme des trois sous totaux)	

D-9 4 Fiche additive au dossier démarche d'orientation « Période d'enseignement d'hybridation »

Nom, Prénom :

EPLE :

1/ Éléments de réflexion qui ont guidé l'élève dans la construction de son projet d'orientation. (L'élève décrit ici son parcours, les compétences acquises et le raisonnement qui le conduit à postuler sur le/les vœux demandés)

2/ Avis circonstancié de l'équipe pédagogique de l'élève :

Implication dans la continuité pédagogique	
Qualité du travail produit et rendu	
Régularité de participation	
Prise d'initiative et autonomie	
Respect des délais, réactivité	
S'est inscrit dans une dynamique de travail	
Implication dans la réflexion autour de l'orientation	
Curiosité pour la spécialité demandée : recherches personnelles, consultation de sites informatifs, visionnage de vidéos métiers	
A maintenu une communication active avec le formateur autour de l'orientation	
A su conduire un raisonnement réaliste autour de son orientation	
Implication dans les stages en LP ou en entreprise	
A identifié les établissements susceptibles de l'accueillir	
A identifié les entreprises susceptibles de l'accueillir en PFMP	

D-9 5 Préparation de l'affectation en lycée des élèves pris en charge par la MLDS en 2020/2021

Réseau:

Coordonnateur:

Formateur :

Nb élèves proposés/Nb élèves pris en charge: ... / ...

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe d'origine	Date sortie EPLE Origine	Etablissement d'origine	Dispositif fréquenté		Date entrée dispositif	Dossier démarche persévérance	notes saisies Affelnet			vœux d'affectation			Décision Commission
						pôle EANA	DAQ			Français	Mathématiques	Sciences	1	2	3	

D-10 Table des coefficients par groupes de spécialités professionnelles

Affectation en 2nde professionnelle et 1^{re} année de CAP

Groupes de spécialités professionnelles	FRANÇAIS	MATHS	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	LANGUE VIVANTE 1 Langue vivante 2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ARTS PLASTIQUES Musique	PHYSIQUE-CHIMIE SVT Technologie	TOTAL DISCIPLINAIRE
20 Spécialités pluri technologiques de la production	5	6	3	4	3	2	7	30
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4	5	3	3	4	3	8	30
22 Transformations	4	6	3	3	3	3	8	30
23 Génie civil, construction, bois	4	6	4	2	4	3	7	30
24 Matériaux souples	4	5	3	3	3	6	6	30
25 Mécanique, électricité, électronique	4	6	3	4	3	2	8	30
30 Spécialités plurivalentes des services	6	5	4	5	3	3	4	30
31 Echanges et gestion	6	5	4	5	3	3	4	30
32 Communication et information	6	4	3	5	3	5	4	30
33 Services aux personnes	5	4	3	3	4	4	7	30
34 Services à la collectivité	5	3	4	3	5	2	8	30